

MÉMOIRE SPÉCIAL AU CORPS DE CHRIST

Par le frère

Bony Mulamba Kapongo

AVIS

Le présent mémoire est soumis au Chef du Corps de la véritable Église qui est notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ainsi qu'à Sa précieuse Église-Épouse sur toute la terre, qui est constituée de toutes les assemblées locales et les croyants qui croient et suivent le message biblique promis du temps de la fin uniquement sous le mandat divin de l'enseignement biblique et universel au-travers du ministère de la distribution de la nourriture spirituelle. Par conséquent, ce mémoire concerne le Centre missionnaire de Krefeld en Allemagne, ainsi qu'à tous les serviteurs et les croyants de toutes les assemblées locales dans le monde entier qui croient la même Parole de Vérité sans ajout ni retranchement.

**Lubumbashi,
province du Haut-Katanga/ République Démocratique du Congo**

TABLE DES MATIÈRES

Sujet.

PRÉFACE

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Chapitre I: INTRODUCTION AU CORPS DU MÉMOIRE ET JUSTIFICATION

1ère Partie: L'ÉGLISE: LE CENTRE MISSIONNAIRE DE LUBUMBASHI

Chapitre II: L'ÉGLISE DE LUBUMBASHI

Chapitre III: DES RÉALITÉS SUR LES RESPONSABLES ACTUELS

Chapitre IV: Le Frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG

*** Présentation

*** Accusations calomnieuses

et prise de décision injuste

- Départ des désagréments pour l'Église
en cette 3eme phase

Paroles et actions décrivant sa réelle nature

*** "L'Église n'a pas de l'argent..."

- Dépenses et loyers prestigieux

- Accusé de fraude et de cupidité

- Emprunt d'argent pour mission de prédication

*** "Il partira d'un bon d'ici

comme le groupe de Jean Beya"

*** "...Je te traiterai comme un païen"

*** Des attitudes de scandales et d'irréconciliabilité

*** Comportement irresponsable et désordre dans

l'exercice des fonctions

*** "...Si un croyant prétend connaître

plus que son pasteur..."

*** "...J'appellerai le chef de quartier..."

*** Une convocation du bureau du quartier

*** Actes de méchanceté les plus inimaginables

*** Enlèvements nocturnes

*** Détention à L'A.R.N

*** Arrestation arbitraire et excommunication définitive de l'Église

Chapitre V: Le Frère PIERRE OMATUKU OMAMBUDI

*** Présentation

*** Objectif secret

*** Le fait de s'adresser par écrit aux conducteurs...
antibiblique?

*** Actions et conduite antibibliques décrivant sa réelle nature

- Conflits entre serviteurs

- Objets de fraude

- Acte d'escroquerie

- Comportement hypocrite

*** "Je suis baptisé du Saint-Esprit!..."

*** Coup dans l'ONGD

Chapitre VI: LE CONSEIL DES DIACRES

*** Réaction du Conseil des diacres en tant que deux ou trois témoins devant lesquels a été portée l'affaire

*** Un mot du point de vue qualité et compétence

- Le frère MUKONKOLE WA MUKONKOLE

- Le frère LÉANDRES KALENG

- Le frère JOYCE MASSAMBA BISABU

*** Point de vue conclusif sur l'identité des responsables de l'Église de Lubumbashi

**Chapitre VII: Description du jeune homme GLOIRE
NKASHAMA du point de vue sociale et spirituelle:
son existence et ses relations du point de vue
familiale; sa vie et son comportement antibiblique en
tant que croyant; les raisons de ses étroites relations
avec le frère Jean-Pierre Kalombo, etc.**

- *** Une possession démoniaque sans précédent
- *** Une bataille sans merci

Chapitre VIII: DESCRIPTION DE LA SOEUR AGNÈS MPIANA NDIBU, ET LES RÉALITÉS DÉPLORABLES QU'ELLE SURVECUT AU CENTRE

- *** Les réalités depuis le début
- *** Triste et scandaleux dénouement

Chapitre IX: LES SENTINELLES

- *** Du point de vue biblique de par leur qualité
- Leur position de foi
- Et les fruits?
- Des colportages sur les frères

Chapitre X: RÉACTION DE L'ACCUSÉ CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES BIBLIQUES

- *** Les lettres au Conseil de l'Église
- *** Une présence mystérieuse invisible
- *** Un peu d'éclaircissement sur ce fait étrange
- Rêves marquants
- Étrange début
- Une étrange visitation nocturne
- *** Une série de songes
- *** Collecte spéciale
- Les raisons et motifs
- L'estimation des besoins
- *** Le dénouement
- *** Reactions des membres de famille
- *** Un séjour à l'hôpital

Chapitre XI: L'ÉGLISE RENDUE COUPABLE ET RESPONSABLE DES PÉCHÉS DES CROYANTS

- *** Consécration des mariages
- Papy et Eunice
- Jo

- Freddy Mitanta
- Odillon Ilunga
- Giresse Yambo et Anne Ruth Ntundu
- Lydia et le frère Pathy Tshimwanga
- *** Du point de vue biblique

Chapitre XII: UNE CÉRÉMONIE COUTUMIÈRE

Chapitre XIII: CONFLITS ENTRE CROYANTS

- *** Litiges Jean Beya et David Ben Otto
- *** L'horrible scandale
du couple Mike Kazadi et Sarah Mbelu
- *** Fraude d'argent du frère Mutombo de Mwene-Ditu
- *** Coup d'escroquerie calomniateur du frère CHARLY
NANDISA

Chapitre XIV: CONFLITS ET DIVISIONS DANS L'ÉGLISE

- *** Première division
- Procédure biblique adéquate
- Destitution: oui ou non?
- *** Deuxième division
- Procédure biblique adéquate

Chapitre XV: LES DOCUMENTS

Chapitre XVI: COMMUNION D'AVEC L'EXTÉRIEUR - EXTENSION DE L'ASSEMBLÉE

Chapitre XVII: ABANDON DE FOI?

- *** Question de foi par rapport au Tabernacle de
Mampala
- *** Les frères Zadio Kazadi Ngondo et Tshitshi Nsomwe
Tshiswaka
- Du point de vue spirituel
- En rapport avec la foi et la communauté

Chapitre XVIII: CRITIQUES SUR LA TENUE DES SOEURS - LA VIE DES CROYANTS

Chapitre XIX: BRÛLAIENT-ILS LES FÉTICHES DES FIDÈLES ?

Chapitre XX: COLPORTAGES ET RUMEURS

Chapitre XXI: MAIN D'ASSOCIATION

Chapitre XXII: L'ÉGLISE, ENFIN, COUPABLE DE PÉCHÉ BLASPHEMATOIRE

- *** Procédure biblique correspondante
- *** Contraire à la procédure biblique
- *** Infâmes actions au nom de l'Église
- *** L'Église sous l'influence du "méchant"
- *** Nature de l'influence démoniaque
- *** Ultime remède

Chapitre XXIII: EXHORTATIONS NÉCESSAIRES

IIème Partie: AU CORPS DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE DE CHRIST

Chapitre XXIV: ORIENTATION DE FOI ET DOCTRINE DE L'ÉGLISE

- *** Orientation de foi
- Tout d'abord un mandat et un envoi bibliques
- La vraie Eglise est semblable à Marie
- L'appel au ministère
- Un véritable ministre selon Éphésiens 4:11 - Ministère bibliquement ordonné
- Condition obligatoire
- Fondation d'une Église locale
- Ordre biblique dans l'Eglise
- L'ordre nicolaïte du pasteur unique
- Le "berger de l'Église locale" ... Pasteur en chef?

Chapitre XXV: LE SERVITEUR FIDÈLE ET PRUDENT - LES FIDÈLES SERVITEURS.

- *** Du point de vue biblique
- *** Un témoignage tout particulier
- *** C'est en cela que ça consiste en réalité!
- *** Le cri de minuit
- *** Les écrits - Les lettres circulaires
- *** Des critiques
 - Le poteau de supplice des Témoins de Jehovah
 - La perversion de PIERRE KAS et les mécompréhensions folles et prétentieuses de MUTAMBA WANG PIERRE
 - Sept puissants coups ou un seul coup de tonnerre?
 - La raison sans fondement des "branhamistes"
 - Les croyants de l'hébreu, et non de la Vérité de l'Écriture
- *** Des prétentions
 - Les frères ALEXIS BARILIER et M'BRA PARFAIT
 - Le frère LÉONARD LIFESE

Chapitre XXVI: FURTIVEMENT INTRODUIITS

- *** Répercussion d'une division
- *** Jugement juste et clair
- *** Influence extérieur - répercussion des conflits internes
 - L'Église de Likasi
 - L'Église de Kambove
 - L'Église de Kolwezi
 - L'Église de Mwene-Ditu
 - L'Église de Limete
 - À l'extérieur
- *** Conférences et conventions
- *** Question de l'unité

Chapitre XXVII: ULTIME DÉCISION

- *** À l'église de Lubumbashi
- *** Au Corps universel de Christ
 - Procédure de réparation des divisions au sein des communautés du Corps.
 - Appel sans restriction à se prononcer en matière de foi: Assemblée de Mampala et ses consœurs dans le monde

*** Le point terminal: Réparation du crime
blasphématoire de l'Église de Lubumbashi
- Procédure biblique inéluctable

CONCLUSION

*** Voeux sincères

ANNEXES

MÉMOIRES ET DEVIS REÇUS PAR LE CONSEIL DE L'ÉGLISE DE LUBUMBASHI

DOCTRINE ET ORDRE DE L'ÉGLISE DE CHRIST

LETTRE DE SARAH BRANHAM

INDEX DU MÉMOIRE

Chapitre VI

LE CONSEIL DES DIACRES

RÉACTION DU CONSEIL DES DIACRES EN TANT QUE UN OU DEUX TÉMOINS DEVANT LESQUELS A ÉTÉ PORTÉE L'AFFAIRE.

C'est avec un regret très profond que je mentionne par la suite la totale indifférence de ceux qui sont établis dans le Conseil de L'Église, en particulier sur ce sujet les diacres qui en principe devraient être considérés conformément à l'Écriture, comme étant les personnes les plus spirituelles, baptisés et remplies de l'Esprit, ayant la connaissance de la Parole en matière de ce qui regarde la maison de Dieu et les croyants, et des gens dignes de confiance, mais qui cependant foulent aux pieds les principes de la Parole et acceptent consciemment de porter la culpabilité et le péché des accusateurs qui les ont établis dans leur fonction en refusant de se prononcer.

Depuis la tenue de cette malveillante réunion qui eut lieu le 17 Mai 2020 jusqu'à présent, il n'y a eu aucune réaction, ni même pas un moindre signe d'attention de la part des diacres, malgré le fait de mes interpellations par écrit à leur égard pour les appeler à la réaction conformément aux saints principes et recommandations des Saintes Écritures, mais par contre prirent consciemment position pour le mal de ceux qui les ont établis, et aidèrent ces derniers à accomplir leurs actes blasphématoires, jusqu'à livrer un frère et une soeur entre les mains des pécheurs, afin de les excommunier de manière définitive de l'Église.

Il est douloureux, mais salutaire, de mentionner aux membres de l'Église que la communauté en soi est tombée dans un piège, **c'est-à-dire dans la gouvernance du diable par un furtif système nicolaïte de par un ordre humain**, et qu'il est encore temps que les croyants agissent conformément à la Parole, et crient au Seigneur, qui en est le propriétaire, et qui doit la diriger par les principes de Sa Parole et par la puissance de Son Saint-Esprit, de peur que la communauté, par un système nicolaïte furtivement établi par des hommes n'ayant reçu aucune légitimation de la part du Seigneur, et qui renie la conduite du Saint-Esprit, en se refusant de manière diamétrale l'application stricte des principes bibliques sur les affaires de l'Église et des croyants, ne se transforme en une dénomination qui garde la pieuse apparence autour de la " pure et précieuse Parole ", et du "mandat de frère Frank", comme le reste que l'Esprit ne pourra jamais reconnaître par une légitimation surnaturelle, et qui existe dans toute notre ville de Lubumbashi, et qu'ainsi ne soit de même la cause qui empêcherait l'action surnaturelle de l'Esprit

promise parmi nous.

Comme les conducteurs eux-mêmes, par la manifestation des fruits de leur péché qui était caché en eux, les diacres qui, par lâcheté et par peur, juste pour se conserver leur fonctions en vue des privilèges personnels qu'ils en soutirent, les ont appuyés en ne se prononçant pas, doivent reconnaître par cela que véritablement ce n'est pas le Seigneur qui les a établis sur Sa maison, et que le temps est venu où le Seigneur, par l'autorité et la puissance de Sa Parole et de Son Esprit qui agit par l'Église, doit les démettre tous et placer des croyants vaillants et rigoureux dans toute Sa Parole, et par lesquels le Saint-Esprit dirigera la Maison de Dieu et agira parmi les croyants pour les conduire dans l'obéissance totale de la foi en vue de l'Expérience tant attendue d'une véritable et parfaite sanctification par l'Esprit pour l'achèvement de l'oeuvre de Dieu dans les croyants.

Frère Branham a de même exposé le fait que Dieu ne peut se servir des lâches pour accomplir Sa justice et toute Sa Volonté, et ceci concerne de même Son oeuvre dans chaque assemblée locale de Son Église.

Citation:

"...DIEU NE VEUT PAS DES LÂCHES. IL NE PEUT PAS SE SERVIR DE VOUS SI VOUS AVEZ PEUR DE PRENDRE SA PAROLE ET DE CROIRE EN LUI. IL VEUT DES HOMMES VAILLANTS, QUI NE PRÊTERONT ATTENTION À RIEN D'AUTRE QU'À CE QUE DIT LE SEIGNEUR. C'EST AVEC CE GENRE DE PERSONNES QU'IL DOIT AGIR. QU'IMPORTE CE QUE DIT L'ÉGLISE, CE QUE DIT LE PASTEUR, LA POSITION DE L'ÉGLISE, LUI, IL PREND POSITION POUR DIEU ET POUR LA JUSTICE, ET POUR SA PAROLE. VOILÀ LES HOMMES QUE DIEU ENVERRA EN CES JOURS, POUR SON RÉVEIL, QUE SON PEUPLE RÉCLAME PAR LA PRIÈRE" (05.10.58S).

Les diacres ont par lâcheté été obligés d'appuyer les conducteurs dans leurs actes de péché, au point qu'ils se laissèrent utiliser de telle sorte que par le biais de leur soi-disant requête, la demande malhonnête de collecte par les conducteurs à l'église en mon nom, et qui n'avait que pour but de matérialiser un dessein malhonnête et malfaisant, fut lancée et obtenue. Ils ont été jusqu'à appuyer les deux ministres dans leur méchant acte de m'empêcher de poursuivre mes travaux pour l'obtention des moyens de survie et d'autonomie, en me fermant l'accès au baptistère pour m'obliger indirectement et secrètement de me retirer du Centre vers le nulle part y souffrir avec mes enfants.

Les diacres ont préféré honorer l'homme et le soutenir dans sa méchanceté

pour garder les avantages qu'ils soutirent de leur fonction pour leurs profits personnels, plutôt que de prendre position pour la justice de Dieu, par le moyen de Sa Parole. **C'est ainsi qu'ils se sont de même fermement rendus coupables des maux des conducteurs qui agissent de manière haineuse envers leur prochain et frère, et devront pour cela répondre devant Dieu.**

Les diacres, conscients du mal des calomnies, de mauvais jugements et de prises injustes de décision dont sont auteurs les ministres responsables, prirent de même la résolution d'y participer. **Ils se refusèrent de lire la lettre que j'écrivis au Conseil de l'Église** en vue, et ce selon l'ordre de la Parole, de réaction contre les accusations calomnieuses que leur ont déposées en ma face les conducteurs responsables, desquelles conséquemment sont issues de méchantes et arbitraires prises de décisions.

En plus, comme si cela ne suffisait pas qu'ils se soient dérobés de leur devoir de se prononcer par la Parole sur le cas d'accusation et de prises de décisions injustes qui leur ont été déposées contre moi face à ma réaction bien que par écrit, les diacres résolurent de soutenir les conducteurs dans leur ignoble péché, en soutenant leurs actes de méchanceté qu'ils entreprirent d'exercer contre moi, en soumettant sous directive des responsables une fausse demande de collecte en mon nom à l'Église, en vue de pouvoir se débarrasser de moi en m'évacuant malignement des lieux de l'Église, pour m'exposer dans le péril d'avec ma charge; en me fermant par la suite l'accès au baptistère pour me rendre la vie difficile en m'empêchant de poursuivre mes travaux afin d'en soutirer la somme à compléter à celle plus qu'insuffisante qu'ils firent collecter de l'Église en mon nom, et ce de manière arbitraire et injuste, et aussi afin de régulièrement résoudre les besoins de ma charge qui nous a été abandonnée, à moi et à ma soeur.

La chose plus grave encore, est que les diacres, ce fameux Samedi 17 Octobre 2020, résolurent de même appuyer en complot cette décision antichrist et blasphématoire que se sont proposée d'appliquer les responsables, qui est celle d'user de la voie du monde pour livrer à la justice des incroyants un frère en Christ, paisible d'entre les frères et soeurs, et ce sans motif bibliquement valable.

Toute cette manière de réagir des diacres, en plus de leur manque de qualité et de compétence qui, visiblement, remet en question leur dignité pour l'exercice de leur fonction, **montre de toute évidence qu'ils n'ont en réalité jamais été destiné à cette fonction par Dieu**, mais plutôt cela leur à été privilégié par l'homme, et que par conséquent, ils ne devront en aucune façon encore subsister à cette place dans l'Église du Dieu vivant.

UN MOT DU POINT DE VUE QUALITÉ ET COMPÉTENCE

parlant de tout établissement des diacres dans leur fonction, qui ait jamais eu lieu dans notre communauté locale depuis le début jusqu'à maintenant, **aucune procédure biblique n'en a jamais été suivie**, à cause de l'ignorance en la matière de ceux qui les établissaient, sans compter leur furtif désir de se constituer un système de leadership qui plie devant leur désir et obédience, et de se constituer un gagne-pain plus payant en leur faveur.

Citation : "Vous ne pouvez pas faire d'eux des diacres, ils sont mariés quatre ou cinq fois, et toutes sortes de choses comme cela, à cause d'un gagne-pain. C'est une honte. Cette chose s'infiltré en plein parmi nos pentecôtistes, et avec la faiblesse du message, laisser les gens briller dans le péché, faire des histoires, et puis se dire toujours des saints. Nous avons besoin d'un réveil qui secoue"(Ven 20.07.62);

"C'est pareil quand un homme est perdu, loin de Dieu. Il fera des choses qu'il ne ferait pas normalement. Il fera des choses qu'un être humain ne penserait pas faire. Un homme perdu loin de Dieu, une église perdue loin de Dieu, **UNE ÉGLISE QUI S'EST ÉLOIGNÉE DE DIEU, QUI S'EST ÉLOIGNÉE DES PRINCIPES DE LA BIBLE DE DIEU, FERA DES CHOSES QUE PARFOIS ON NE S'ATTENDRAIT PAS À TROUVER DANS UNE ÉGLISE DU DIEU VIVANT.** Ils se procureront de l'argent en faisant des parties de loto, en jouant aux loteries, en jouant à des jeux d'argent, tout ce qu'ils peuvent se permettre. Ils enseigneront n'importe quoi, ils laisseront passer n'importe quoi, les hommes qui donnent beaucoup d'argent à l'église, ils leur passeront la main dans le dos, et ainsi de suite, comme ça, les laisseront s'en tirer comme ça (C'est exact), ils admettront dans le conseil des diacres des hommes qui ont été mariés trois ou quatre fois, juste pour pouvoir se débrouiller côté financier, joindre les deux bouts. Il n'y a qu'un bout que vous devez joindre, c'est votre obligation envers Dieu. Tenez-vous là et dites la Vérité ! Un homme qui est perdu est dans un état d'ahurissement ; il est comme fou"(Dim 14.10.62S);

"ils cherchent quelque chose qui peut les laisser s'attacher à leur confession chrétienne tout en menant le genre de vie qu'ils veulent... **Les prédicateurs veulent construire la plus grande église, faire toutes ces choses, avoir des diacres qui sont mariés plusieurs fois**"(19.01.63);

"et des pasteurs ayant au comité des diacres mariés trois ou quatre fois, toutes ces choses, faisant des compromis, parce qu'on leur alloue un gros salaire et tout sur le plateau. Courber l'échine devant une organisation parce qu'elle vous dit que c'est cela, alors que la Bible dit autre chose. Rejetez tout fardeau"(Mar 22.01.63);

NETTOYEZ LE NID ET RECOMMENCEZ À ZÉRO. Vous les tapotez dans le dos, et vous les faites entrer, et vous faites d'eux des diacres alors qu'ils

sont mariés quatre ou cinq fois et tout. Où allons-nous finalement?"(Sam 04.04.64);

"des espèces de Ricky et tout, mariés trois ou quatre fois, et ils sont diacres; oh, quelle discorde! C'est de la souillure! Comment y arrivent-ils? Dieu n'accepterait pas ça dans Son Église, alors il faut qu'ils aillent dans une organisation pour se le permettre. On a peur d'en parler, parce qu'on se ferait mettre à la porte de l'organisation. Ô Dieu! donne-nous des hommes qui ne soient attachés à rien d'autre qu'à Dieu et à Sa Parole, qui diront la Vérité sur ces choses. Voilà exactement ce qu'il nous faut. Qu'avons-nous fait? Semé la discorde. Nous avons semé le vent, et maintenant nous récoltons la tempête"(Lun 18.01.65);

"C'est une chose horrible. Certains d'entre eux, mariés trois ou quatre fois, sont dans les conseils de diacres et ainsi de suite. **Ils se sont relâchés et ont introduit la corruption parce qu'ils ont siégé aux conseils et ils ont pris place avec le monde"**(Ven 19.02.65);

"Un homme qui a épousé deux femmes et qui devient diacre dans une église... Foutez-le dehors. Certainement, c'est la chose à faire. La Bible dit qu'un diacre doit être mari d'une seule femme. C'est tout à fait exact. Certains d'entre eux en ont deux ou trois, parmi les pentecôtistes. Frère, nous ne pouvons pas avoir un réveil, avant que nous ayons nettoyé cette chose. Comment pouvons-nous construire sur une fondation qui n'est pas bonne?"(Mar 07.06.60) - Fin des citations.

Aucun, de tous les diacres qui fussent jamais été établis dans notre communauté, n'a pu scrupuleusement répondre aux critères exigés dans les Écritures, tel que cela est exposé dans actes 6:3 et 1 Timothée 3. Personne d'entre eux n'est en aucune manière, comme il en est des responsables, baptisé et rempli du Saint-Esprit pour être sous la conduite de l'Esprit.

Omettant de décrire certains manquements qui disqualifient un croyant de la communauté dans le fait de vouloir exercer la fonction de diacre, concernant les nôtres qui servirent avant que n'eût lieu les deux divisions, nous nous occuperons de relever une description sur ceux qui y sont présentement en exercice, afin de pouvoir mettre en évidence certains faits qui démontrent le manque de qualité qui ne pourront nullement permettre que quelqu'un d'une telle sorte puisse se juger digne d'exercer cette noble tâche dans la Maison du Dieu vivant.

Nos frères qui présentement servent dans le Conseil des diacres sont successivement les frères **MUKONKOLE WA MUKONKOLE**, **LEANDRES KALENG**, et **JOYCE MASSAMBA BISABU**. Les répartitions des tâches dans leur fonctions ne sont officiellement pas reconnues, mais il est remarquable que celui d'entre eux qui soit reconnu en tant que président du Conseil soit le frère

MUKONKOLE, qui, en même temps, est le plus âgé du Conseil, et ancien quant à la foi dans la communauté, et qui en est des premiers croyants qui virent naître la communauté. Suivi du frère LEANDRES KALENG qui fut auparavant au trésor, après la deuxième division, et qui y fut subitement remplacé par le frère JOYCE, sur proposition de certains frères au frère Jean-Pierre Kalombo, qui s'occupe en même temps de l'administration.

LE frère MUKONKOLE WA MUKONKOLE

En ce qui concerne le frère MUKONKOLE, il est malheureusement fait un constat plus décevant, et qui, bien-entendu indépendamment de sa volonté, remet en question sa qualité en tant que diacre, surtout le fait qu'il soit à la tête du Conseil.

Le frère est le plus rare de tous à l'Église comme dans le Conseil, car il est tellement pris dans ses occupations dans le domaine socio-professionnel, puisqu'il est un agent cadre de la Gécamines. **Le frère vient le plus rarement possible au culte pendant la semaine, et n'en trouve l'opportunité que souvent le Dimanche**, si bien qu'après juste le compte qui s'effectue dans leur Conseil après les cultes, il disparaît de sitôt des lieux de l'Église.

Par dessus cela, **il est de même à noter sur sa condition de vie de couple qui touche l'un des critères exigés pour les diacres dans les Écritures.** Depuis qu'il y eut la première fois division dans la communauté, à cause du frère Umba Prosper qui se retira, entraînant conséquemment un groupe de croyants, **la femme du diacre se révolta de même de l'Église, et prit une position non biblique de s'allier au groupe rebelle, et qui est bien sûr tout à fait opposée dans la marche du point de vue spirituelle par rapport à son mari**, et ce qui ne manqua pas d'éveiller une rude dissension entre les deux dans leur couple, de sorte que cela parvint au su des croyants de la communauté. Jusqu'alors, sa femme, qui est aussi notre soeur, mais qui se sépara de la communauté depuis après la première division, s'attelle toujours sur sa position unilatérale non biblique quant à sa marche sur le plan spirituel, autrement dit contre l'Écriture, en se retirant de la communauté sans raison biblique valable, pour ne soutenir que l'homme, que de demeurer dans la position de la Parole. **Et depuis lors, ils ont des points de vue différents en matière spirituelle, de telle sorte qu'ils ne marchent plus ensemble sur le plan spirituel.**

En éprouvant ces faits sur le fondement des Saintes Écritures, **cela trahit déjà le fait que le frère MUKONKOLE ne fût nullement destiné par Dieu à cette fonction de diacre**, et qu'il y soit formellement conservé pour la simple raison qu'il prît hardiment en toutes choses position pour ceux qui l'ont établi à cette charge, et

qui comptent plus sur lui à cause de son envergure d'ancienneté dans l'église, et dans sa classe sociale, sans compter le fait que le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** en trouve à plusieurs opportunités de l'aide et de l'appui matériels ou financiers, se rassurant par cela gagner plus de confiance de la part des croyants de la communauté, **bien que sachant le fait que le frère n'accomplit en aucune façon les critères requis pour avoir droit à la charge de diacre.** Car ce n'est nullement en vain que le Seigneur, par la plume de l'apôtre, insiste sur le fait que soit rigoureusement exigé chaque critère prescrit tant pour les évêques que pour les diacres, avant que les aspirants puissent être admis en fonctions. **Les couples comme les foyers de ceux-là devraient être exemplaires, car, les évêques et les diacres devraient, par leur expérience pratique, conseiller et aider les membres de l'assemblée à s'en sortir dans leurs divers problèmes conjugaux et familiaux. Qu'advient-il alors si eux-mêmes en ont dans leurs couples et foyers qu'ils n'en n'arrivent guère à résoudre ?** Ce n'est nullement en vain que soit posée la question suivante, parlant d'un responsable d'une assemblée locale, "...gouvernant bien sa propre maison, tenant ses enfants dans la soumission, avec toute honnêteté ; car, si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Eglise de Dieu ?"(1Tim.3:4,5). Et la même condition est pareillement exigée aux diacres: "*Que les diacres soient maris d'une seule femme, gouvernant bien leurs enfants et leurs propres maisons.*"(verset 12).

Une formelle exigence est lancée aux femmes des évêques comme des diacres dans les termes suivants: "*Il faut de même que les femmes soient honnêtes, point médisantes, sobres, fidèles en toutes choses*"(verset 11). Surtout qu'elles soient les femmes des frères ayant une responsabilité sur l'assemblée locale, la condition suivante doit obligatoirement leur être évidente, afin qu'elles servent de modèle aux sœurs, et n'y soient en aucune manière une occasion de scandale: "*Femmes, soyez soumises à vos propres maris, comme au Seigneur ; parce que le mari est le chef de la femme, comme aussi Christ est le Chef de l'Eglise, lui, Sauveur du corps ; mais comme l'Eglise est soumise à Christ, que les femmes le soient aussi à leurs maris en toutes choses...Au reste, quant à vous aussi, qu'un chacun en particulier aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari*"(Eph.5:23,24,33);

"Que les femmes aussi soient soumises à leurs maris, afin que même s'il y en a qui n'obéissent point à la parole, ils soient gagnés sans la parole, par la conduite de [leurs] femmes ; Lorsqu'ils auront vu la pureté de votre conduite, accompagnée de crainte. Et que leur ornement ne soit point celui de dehors, qui consiste dans la frisure des cheveux, dans une parure d'or, et dans la magnificence des habits ; Mais que leur ornement consiste dans l'homme caché dans le cœur, [c'est-à-dire] dans l'incorruptibilité d'un esprit doux et paisible, qui est d'un grand prix devant Dieu ; Car c'est ainsi que se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, et qui demeuraient soumises à leurs maris ; Comme Sara, qui

obéissait à Abraham, l'appelant [son] Seigneur ; de laquelle vous êtes les filles en faisant bien, lors même que vous ne craignez rien de ce que vous pourriez avoir à craindre"(1Pier.3:1-6).

Ces exigences bibliques doivent être strictement respectées avant que l'on admette une personnes à ces fonctions; car, il ne faudrait pas qu'un évêque ou un diacre se retrouve confondu lorsqu'il entreprend d'aider par des conseils pratiques pour appuyer les évêques, les couples ou les familles des croyants en difficultés, si lui-même en a, et n'arrive nullement à les résoudre.

Frère Branham a exposé brièvement en rapport avec l'Écriture, les cas analogues à la condition du couple de notre diacre en ces termes:

Citation: "L'un des hommes honorables de notre conseil d'administrateurs avait proposé un jeune homme qu'ils avaient trouvé, **mais celui-ci n'était pas tout à fait qualifié** (non parce qu'il n'était pas le genre d'homme qu'il fallait); mais lorsque le pasteur et moi nous sommes réunis et que j'ai demandé l'âge du jeune homme, on m'a dit qu'il venait juste de dépasser la vingtaine. C'est un véritable homme, honorable et juste, **mais nous avons découvert qu'il était célibataire. La Bible exige que le diacre soit un homme marié. Il doit être mari d'une seule femme.** Et puis, un frère a proposé un autre homme qui était un homme très honorable, très qualifié pour le travail et qui serait un homme loyal. Mais après avoir examiné le cas, **on a découvert que le frère venait juste d'entrer dans cette Foi et que sa femme n'Y croit pas. Finalement, cela a disqualifié cet homme pour cet office, parce qu'il doit tenir toute sa famille dans la soumission. Ils doivent aussi être dans la Foi, sinon cela pourrait devenir un conflit. Et nous sommes en train de grandir maintenant, et nous désirons mettre cette église en ordre. Et en tant que surveillant général de l'église, je dois veiller à ce qu'elle soit gardée conformément aux Ecritures, le tout reposant correctement sur la Parole"** (20 Juillet 1958 soir Jeffersonville, Indiana, USA).

En plus des cas ci-dessus énumérés, qui remettent en question le fait que le frère fût destiné par Dieu à exercer la charge de diacre dans Son assemblée, il fut aussi fait constat sur sa connaissance en matière de la Parole, ainsi que sa position en matière spirituelle dans ses prises de décisions, **lorsque ce Samedi 17 Octobre 2020, il prit de même qu'avec les autres part au complot qui fut fomenté par les responsables qui se proposèrent de livrer un frère en la foi et de porter les affaires de l'Église des saints du Dieu Vivants à une justice des pécheurs.** C'est sur le frère MUKONKOLE qu'il a été mis tant d'espoir pour leur soutien, et qui le fit, juste pour plaire aux exigences de ceux qui le conservent à la fonction qu'il assume. Le frère MUKONKOLE, de manière éhontée, juste après leur funeste réunion, m'appela en privé, et me proposa de quitter dans l'immédiat les lieux de

l'Église, dans le cas contraire ils s'étaient tous proposés de m'assigner à la police, si je résistais. Quelle honte pour des personnes qui soi-disant se nomment chrétiens, et en plus responsables dans l'Église de Dieu, mais qui se proposent dans le cas de différends d'avec leur frère en Christ de recourir aux incroyables et pécheurs pour que ceux-ci prononcent dans les affaires des croyants! **Sont-ils de ce fait dignes de faire partie de ceux qui doivent juger le monde, s'ils recourent déjà maintenant au monde pour se faire juger par lui**, et en obtenir leur injuste droit, et grave, dans les moindres petites choses qui concernent des litiges entre croyants? Sont-ils dignes d'être appelés serviteurs de Christ, lorsqu'en cas de problème ils sont tout à fait prêts à recourir à la justice des hommes pour s'approprier leur propre et injuste droit, au lieu de ne se remettre qu'à Celui qu'ils prétendent qui les auraient établis et à l'application de Sa Parole?

Manifestement, ces soi-disant diacres ne sont nullement dignes d'être considérés, selon que l'a enseigné le frère Branham, comme étant "des policiers" de l'Église que le Seigneur aurait établis, et par lesquels Il exercerait de l'ordre du point de vue pratique dans Son assemblée, lorsque ces diacres eux-mêmes recourent à une police des pécheurs, en vue de faire appliquer leur injuste ordre dans la Maison de Dieu, et sur les croyants.

L'ayant reçu de la part du Saint-Esprit, frère Branham révèle l'identité d'un diacre réellement établi par le Seigneur en matière d'ordre dans l'Église, comme suit:

Citations: "Maintenant ceci devrait être du ressort du pasteur ici, vous voyez. Parce qu'après tout, dans le domaine spirituel il est la tête. **LES DIACRES SONT LES POLICIERS DANS L'ÉGLISE, ILS DOIVENT GARDER L'ORDRE, prendre soin de ces choses, nourrir les pauvres et tout... CE SONT LES DIACRES QUI FONT RÉGNER L'ORDRE.** Et maintenant les choses se sont passées ainsi, et vous auriez pu à tout moment vous y attendre. Mais souvenez-vous que **LES DIACRES SONT LES POLICIERS DE LA MAISON DE DIEU, peu importe ce qu'en pensent les autres.** Il arrive qu'un policier n'ait pas envie d'aller arrêter quelqu'un car c'est peut-être un de ses amis, mais il est assermenté en vue de ce travail et doit le faire de toute façon. C'est son devoir envers sa ville. **C'est cela le devoir d'un diacre envers l'église...** Jésus avait aussi une bonne nature, mais lorsque venait le temps de dire les choses, Il les disait : "Il est écrit que la Maison de mon Père est une maison de prière, mais vous en avez fait une caverne de voleurs". Vous voyez ? Il savait quand Il devait parler et quand Il ne le devait pas ; c'est ce que nous devons faire. Vous voyez ? Il n'y eut jamais personne comme Jésus. Il était Dieu. Et souvenez-vous qu'il est même relaté qu'**il fut diacre dans l'église** et qu'Il les chassa. Il tressa plusieurs cordes ensemble et n'attendit pas gentiment qu'ils sortent, mais Il les frappa pour les faire sortir de la Maison de Dieu. **IL REMPLISSAIT LA FONCTION DE DIACRE ; IL ÉTAIT UN EXEMPLE**

POUR VOUS LES DIACRES. Vous voyez ? Il était votre exemple. “Il est écrit que la Maison de mon Père a été faite pour être une Maison de prière”. Maintenant souvenez-vous **qu’à cette occasion Jésus fut un diacre**, vous savez que Jésus joua le rôle d’un diacre... **Que chaque homme soit à son poste, vous voyez. C’est de cette manière qu’Il le veut** : Il n’a jamais mâché ses mots. Lorsque venait le temps de le dire, Il appelait les choses par leur nom, c’est ce qu’Il faisait. Lorsque c’était le temps de montrer de la gentillesse, alors Il montrait de la gentillesse. Il était doux, bon, compréhensif mais rigoureux et, avec Lui, tout était parfaitement au point. Il fit cela pour vous être en exemple. **C’est ce que le Saint-Esprit vient de me donner.** **Auparavant je n’avais jamais pensé ainsi à cela, je n’avais jamais pensé qu’Il avait été diacre, et pourtant Il le fut, vous voyez. Il a agi en tant que diacre**"(L’ORDRE DANS L’ÉGLISE (Church Order) 26 décembre 1963, soir Branham Tabernacle Jeffersonville — Indiana, U.S.A).

Ainsi, je demandai au frère **MUKONKOLE** de me faire savoir **sur base de quelle Écriture de la Parole de Dieu, ils justifieraient à l’Église cette manière d’agir contre un frère, celle de le livrer à une justice des pécheurs**, au cas où il n’obtempérerait pas à leur propre injuste et malfaisant ordre, le frère me retourna qu’ils le feraient quand même, et le communiqueraient dès le jour suivant à l’Église, parce que, selon lui, je n’obéissais pas aux conducteurs(Heb.13:17). Cette façon d’analyser et de conclure les choses, ne donne-t-il pas libre cours d’en rire ou d’en avoir pitié? La remarque la plus décevante qui puisse se faire, parlant du frère, **malgré son ancienneté de foi, est que depuis le début il ne pouvait en aucune façon recourir, et ce de manière juste, à l’Écriture lorsqu’il s’agissait de résoudre quelque problème qui soit. Il eut toujours à traiter une affaire de croyants comme le ferait un bon grand-père à ses petits enfants, alors qu’il s’agit des affaires de la Maison de Dieu qui n’ont le seul et ultime droit de n’être traitées que sur le fondement de l’Écriture et par la Puissance de l’Esprit.**

Le Dimanche qui suivit le jour où le Conseil de l’Église me fit parvenir par la main de la sentinelle **PAULIN** une convocation de la part du chef de quartier, le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO** dut cacher à l’Église l’avance de l’ignoble acte qu’ils venaient d’opérer au bureau du quartier, alors qu’il développait toute une scène de théâtre en nous calomniant moi et la soeur Agnès depuis l’estrade, il dut souffler à l’assemblée, profitant de l’ignorance de celle-ci en matière de l’Écriture sur le sujet, ce plan malveillant qu’ils s’étaient fomenté en complot de me livrer à la police, jusqu’à même de me conduire en prison, **cependant sans pouvoir être en mesure de justifier par une seule Écriture devant l’assemblée cette antichrist manière de devoir agir contre un frère, afin de pouvoir convaincre l’auditoire le fait que cette idée émanerait ou pas de l’Esprit de Dieu.**

Le frère LÉANDRES KALENG

Aucun témoignage n'a été jamais fourni à l'Église sur la naissance du frère **LÉANDRES KALENG** dans la communauté, et rien n'a été éprouvé sur le fondement de l'Écriture à son égard.

Dans le cas du frère **LEANDRES KALENG**, la réalité en est tout autre. Des accusations les plus graves et honteuses sont portées contre lui, et circulent déjà en sourdine parmi les croyants, ce qui porte par conséquent préjudice même à sa réputation.

Ce qui est toujours plus étonnant est le fait que les critiques subsistent d'avantage parmi les croyants, et que cette manière de se conduire est encouragée par les responsables mêmes, qui ont, contradictoirement à cela, l'habitude de clamer en chaire pour s'exiger pour le respect et l'honneur en leur personne, l'application de Matthieu 18:15 qu'eux-mêmes ne respectent en aucune façon.

C'est bien de la bouche du frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, en tant que ministre qui devrait plutôt servir de modèle, que je sois ouvertement informé du fait que le frère LEANDRES KALENG vivrait une vie impure avec certaines de nos soeurs, voire même des femmes du dehors, et qu'en vertu de cela, ils s'efforçaient, lui et son collaborateur, le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO**, de réunir les preuves de par l'aide de leurs rapporteurs, avec l'intention de démettre le frère **LEANDRES** au moment qui leur serait propice. Bien-entendu qu'en ce temps-là la caisse était sous gestion du frère **LEANDRES**, et qu'ils n'en profitaient pas autant qu'ils voulaient pour leurs éventuels besoins, jusqu'à ce qu'ils y plaçassent le frère **JOYCE**, alors ils se résolurent de mettre de côté le plan qu'ils préparaient contre le frère **LEANDRES**, et s'y taisèrent jusqu'à maintenant, surtout qu'ils fussent rassurés que le frère **LEANDRES** ne se soulevât guère à cause de cela, mais prit au contraire position pour eux.

La soeur **AGNÈS** me fit connaître ce qu'elle reçut de la même bouche du frère **PIERRE OMATUKU**, concernant le frère **LEANDRES**, qui lui fit savoir la cause qui fit que l'argent qui fut régulièrement et hebdomadairement décaissé pour la restauration des prédicateurs fût toujours insuffisant, **ce fut du fait que le frère LEANDRES KALENG usait frauduleusement de l'argent du trésor, et cela à ses propres avantages, lorsqu'il fut seul à gérer la caisse, après que soit consommée la deuxième division, et que lui-même dut confesser cela, lorsque les responsables eux-mêmes lui posèrent la question sur cette affaire.** Et après cela, le frère **PIERRE OMATUKU** adjura à la soeur de ne le dire à personne. **On**

se demande jusqu'à quand finira et sera ôtée de parmi nous croyants d'une si précieuse Parole cette manie de parler sur le dos d'un frère ou d'une soeur, surtout en plus si ceux-là ont pu confesser leur faute. S'il est réel que le frère Leandres dut confesser avoir commis cet acte malhonnête, c'est qu'il reconnaît en même temps qu'il n'est nullement qualifié pour accomplir la charge d'un diacre conformément aux exigences de l'Écriture: "Les diacres aussi DOIVENT être honnêtes, éloignés de la duplicité, des excès du vin, d'un gain sordide, conservant le mystère de la foi dans une conscience pure. QU'ON LES ÉPROUVE D'ABORD, ET QU'ILS EXERCENT ENSUITE LEUR MINISTÈRE, S'ILS SONT SANS REPROCHE"(1Tim.3:8,9).

le frère OMATUKU DE KAMONIA m'avait personnellement rassuré que le frère LEANDRES KALENG volait l'argent du trésor avec le frère TIMOTHÉE MUTEBA avant que n'ait lieu la deuxième division.

Dans ce cas, il nous revient de nous demander pourquoi les responsables qui l'ont établi, le laissent malgré tout continuer à y servir, s'ils y ont trouvé des manquements qui le disqualifient du ministère de diacre?

Encore, d'une source plus proche, nous reçumes un témoignage porté sur le courant de la vie de couple du diacre qui ne laisse qu'à secouer la tête en sifflant. Le frère, au sein même de son mariage et de son couple, aurait connu la déveine d'avoir vécu en concubinage avec une femme de laquelle il eut même des enfants, et que sa femme légitime, qui est notre soeur, en prenait soin comme le ferait sa propre soeur. Et sans en connaître la cause maîtresse, **le destiné diacre et sa concubine et femme finirent dans une tragique séparation**, jusqu'alors. Ce qui est à pouvoir se rappeler est le fait que le frère a bel et bien déjà deux femmes toutes vivantes, et peut déjà être considéré comme étant un pieux polygame dans l'exercice de fonction de diacre, "établi par l'Esprit de Dieu", comme nous l'avait rassuré le frère KALOMBO DITENG lorsqu'il établit frauduleusement son conseil des diacres depuis Mars 2015. Un tel témoignage si souillant ne peut permettre qu'une personne de telle condition assume l'exercice de cette noble charge, car il sera une source de bien de critiques et de scandale pour bien de couples et des familles. Les couples des évêques et des diacres devraient être exempts de tels témoignages si souillants, car cela apporte l'opprobre. Que cela soit avant que l'on ait cru voire après, des personnes destinées à exercer un ministère en rapport avec la Parole et aussi la charge locale, reçoivent de Dieu une grâce particulière d'être préservés des péchés qui touchent la fornication ou autres choses semblables. Surtout qu'il soit question des anciens et des diacres qui "*...doivent être maris d'une seule femme, et diriger bien leurs enfants et leurs propres maisons*"(1Tim.3:12). Et quant au témoignage qu'ils devraient recevoir de la part de ceux du dehors, comme aussi ceux de dedans, il est dit: "**Il faut aussi**

qu'il reçoive un bon témoignage de ceux du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans les pièges du diable"(1Tim.3:7);

"C'est pourquoi, frères, choisissez parmi vous sept hommes, **de qui l'on rende un bon témoignage**, qui soient pleins d'Esprit Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi"(Actes 6:3).

Il n'y a pas de problèmes aussi souillants et scandaleux que ceux qui proviennent d'une vie de couple. C'est la raison pour laquelle l'examen devra être de rigueur sur ceux qui aspirent à la charge d'évêque et de diacre, afin que cela ne constitue un piège et une occasion de chute pour les croyants.

La brûlante rumeur au sujet du fait que le diacre menait une vie impure d'avec quelques soeurs des nôtres, je l'ai de même entendu de la bouche de **GLOIRE NKASHAMA**, le fils de l'une de mes defuntes soeurs de famille, qui, à son tour, l'aurait reçu, dans les débuts du mois de Janvier 2019, d'un frère de la chorale répondant au nom de **SCHADDRACK STEWART**, le fils à notre frère et ex-diacre **STANIS NTAMBWE**, avant que je ne l'apprenne littéralement de la bouche du frère **PIERRE OMATUKU DE KAMONIA**. **GLOIRE NKASHAMA** m'avait même soufflé l'identité d'une desdites soeurs accusées d'avoir vécu dans l'impureté d'avec le diacre. Si le cas est réel, alors faudra-t-il l'admettre, **cela est plus grave**. Et la question qu'il nous sera conséquemment nécessaire de nous poser, est que si la chose est ainsi, les responsables le sachant bien, **pourquoi font-ils silence sur ce sujet en se refusant d'éclaircir l'affaire, que de la laisser s'évaporer en coulisse parmi les croyants, et laissent en plus le diacre vaquer librement à l'exercice de sa charge?** Est-ce seulement pour le fait que le diacre accepte de plier devant leur sujétion, en se refusant de se révolter du moment qu'on lui imposa son remplacement subite à la gestion de la caisse par le frère **JOYCE**?

Et si le cas n'est pas ainsi, les responsables seront-ils bien prêts de se repentir devant tous des maux qu'ils auraient furtivement répandus sur leur frère, et qui déjà ont souillé certains membres de la communauté?

Il est plus qu'impérieuse que la chose soit éclaircie et traitée devant l'Église, conformément à la Parole, afin que le mal soit réprimé parmi le peuple de Dieu.

Il est bien maintenant temps que les critiques qui se fauillent en coulisse de bouche à oreilles sur des frères et des soeurs parmi le peuple de Dieu puissent trouver un terme. Il est maintenant temps que les choses qui se chuchotent parmi les croyants puissent être dénoncées et exposées devant tous, afin que cela ne devienne comme un cancer qui ronge furtivement l'Église, et entrave que l'amour entre frères et soeurs soit sans hypocrisie, comme l'exige

la Parole. Les choses mauvaises qui se font en secret, et qui tuent les croyants, et détruisent l'Église, au moyen des critiques, des colportages et des medisances les uns sur les autres, au travers de futils bavardages, doivent être ouvertement exposées devant tous, et condamnées par la Parole de Dieu, afin que le diable soit démasqué sur toutes choses, tant moindres que grandes, et perde totalement le contrôle sur l'oeuvre de Dieu, sur chaque croyant, et ainsi sur l'Église entière. Chacun doit être en mesure de personnellement parler dans l'amour divin à son frère ou à sa soeur, afin de le reprendre de son mal, au lieu de propager en sourdine ce que le diable fait au-travers de lui ou d'elle, et ainsi de préjudicier sa réputation, et en souiller conséquemment les autres au moyen des colportages.

Il est temps de citer nommément tous ceux qui s'adonnent à ce damné service profitable à l'ennemi, de parler en sourdine en mal les uns sur les autres, et de leur exiger l'application stricte des principes bibliques en cette matière.

Nous adjurons donc au frère PIERRE OMATUKU DE KAMONIA, d'éclaircir ouvertement et devant tous l'affaire LÉANDRES KALENG, au lieu qu'il en souffle surnoisement à un frère ou à une soeur, comme il le fait habituellement, afin qu'il en soit pris de manière biblique des décisions adéquates, si les faits qui sont portés contre lui se retrouvent être vrais.

Le frère JOYCE MASSAMBA BISABU

Parlant du frère JOYCE MASSAMBA BISABU, tout premièrement, son placement dans le Conseil des diacres n'a visiblement jamais été biblique.

Le frère Jean-Pierre Kalombo l'a placé en tant que "diacre stagiaire", nous ne savons malheureusement sur la base de quelle Écriture. Le "diacre stagiaire" a été placé par les responsables suite à une influence de quelques frères, dans le but du remplacement du frère LÉANDRES KALENG sur la gestion du trésor et de l'administration, en vue de satisfaire à leurs éventuels besoins et exigences, auxquels semblait leur empêcher le frère LÉANDRES KALENG.

Le frère JOYCE n'est pas originaire de notre communauté locale, ceci est encore un facteur qui pose problème. Sa communauté natale, semble-t-il, est de la ville de Kinshasa. Ce point est de beaucoup plus capital, puisqu'il est impérieux que le Saint-Esprit révèle premièrement l'appartenance d'un croyant comme étant destiné au corps locale, avant qu'Il l'y établisse dans quelques fonctions qui soient, surtout dans le ministère, et la responsabilité locale.

Il nous est fait savoir dans la Parole que Dieu n'est nullement un Dieu de désordre (1Cor.14:33). Un diacre comme un ancien devrait appartenir à une ville (Tite 1:5,6), où il puisse être reconnu par ceux du dehors qui devraient lui rendre un bon témoignage, qui parmi d'autres est critère requis pour son examen par la Parole dans l'église en vue de l'exercice de cette charge, et doit de même être bien imprégné de la situation locale, et être amplement reconnu par les membres de la communauté, et connaître de même les membres de la communauté. Autrement, il aura de la peine à servir parmi les membres de cette communauté, **puisqu'il n'en est pas né pour bien saisir avec tout coeur la situation locale**. Cela peut pratiquement se comparer sûr le plan naturel parlant de la famille, selon que l'apôtre l'a de même fait dans 1Timothée 3:5.

Il est de ce fait plus qu'inadmissible le fait de placer le frère **JOYCE** dans la charge locale, **car cela est contre l'ordre biblique de l'Église, puisqu'il n'y a aucune possibilité de détenir le témoignage de sa personne en tant que croyant par lequel l'on pût l'éprouver, surtout qu'il appartienne à une autre communauté**, en plus qui soit d'une autre province. Nous ne pouvons guère savoir s'il eût jamais été accusé de débauche ou de quelque inconvénient, et la raison qui fit qu'il abandonnât son assemblée natale pour émigrer dans notre province. En plus, **il a été rendu évident que sa maturité spirituelle est en vérité plus basse et charnelle**, car cela a plus été prouvé dans l'affaire de conflit qui m'opposa à eux et aux responsables, pour lesquels il prit une position totalement unilatérale, de telle sorte qu'il me déclarât si sévèrement ne jamais pouvoir lire la lettre que j'écrivis au Conseil de l'Église.

La manière dont a été placé le frère **JOYCE**, **n'étant pas biblique**, est selon celle héritée des coutumes et traditions prédominant dans le milieu du message, c'est-à-dire **par voie de test en tant que "stagiaire"**, tel que cela se fait avec ceux qui se font candidat pour être engagé dans un quelconque emploi dans une société mondaine: on place un croyant à exercer la fonction de diacre, afin de l'éprouver pendant une certaine échéance de temps pour voir s'il servirait bien ou pas, afin de trouver ou pas la possibilité de le consacrer et de l'établir de manière officielle dans le service de diacre. **Ceci constitue une procédure de test purement identique à celle qui se fait dans les sociétés mondaines**, dans lesquelles on se fait membre et s'y approprie des fonctions selon la volonté de l'homme. Où l'Écriture aurait-Elle dicté une telle erronée procédure pour établir un homme dans la charge locale? Ceci ne montre-t-il pas ouvertement qu'il s'agit plutôt d'un ordre humain auquel l'on procède sur l'Église, et qui n'est pas selon l'ordre biblique opéré par le Saint-Esprit?

Tenons-nous fermement au fait que: L'Église de Jésus-Christ n'est pas une organisation humaine ou un credo dans lesquels l'on puisse entrer comme l'on

devient membre d'une société mondaine. Non! **Elle est une institution divine - un organisme vivant. Chaque membre de l'Eglise est né de nouveau par l'Esprit de Dieu, et rempli du Saint Esprit, afin d'être placé sous la direction de l'Esprit.** Beaucoup se donnent de soutenir faussement ce genre de procédure avec des citations du prophète. **Mais la seule chose qu'ils ne remarquent guère, est que cette manière de faire est purement contradictoire au témoignage des Saintes Écritures.** Le fondement de base, conformément au témoignage des Écritures, dans une Église biblique, est que tout y est ordonné de manière surnaturelle et directe uniquement par le Saint-Esprit qui parle au-travers de Ses dons dans l'assemblée, et cite les personnes, celles-ci étant obligatoirement nées de nouveau et baptisées du Saint-Esprit, qu'Il destine aux différents services.

Les diacres sont destinés à exercer des tâches pratiques en faveur des besoins de l'assemblée, s'occupant ainsi de son bien-être et de maintenir l'ordre dans la communauté. De ce fait, leur personne de par leur service, a tout intérêt à exercer une influence de manière directe sur l'assemblée, et attirer une considération et de la confiance de la part des croyants. Et pour cela, il est impérieux que l'assemblée réunie demande par la prière, afin que l'Esprit choisisse du milieu d'elle des personnes adéquates, l'assemblée dans son ensemble ayant examiné et approuvé ces personnes conformément aux critères bibliques, afin de souscrire au choix du Saint-Esprit et d'être d'un commun accord avec ce dernier. Ainsi, de cette manière, ces personnes étant choisies au sein de l'assemblée, devront ensuite être consacrés par les apôtres pour l'exercice de ces tâches: *"Et les douze, ayant appelé la multitude des disciples, dirent : Il ne convient pas que, laissant la parole de Dieu, nous servions aux tables. Jetez donc les yeux, frères, sur sept hommes d'entre vous, qui aient un [bon] témoignage, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse, que nous établirons sur cette affaire. Et, pour nous, nous persévérons dans la prière et dans le service de la parole. Et ce discours plut à toute la multitude ; et ils choisirent Étienne, homme plein de foi et de l'Esprit Saint, et Philippe, et Prochore, et Nicanor, et Timon, et Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche, qu'ils présentèrent aux apôtres ; et, après avoir prié, ils leur imposèrent les mains"*(Act.6:2-6).

Selon les Saintes Écritures, lorsqu'il est parlé du choix de l'assemblée au sujet des diacres, ou celui des apôtres ou des serviteurs désignés par eux qui établissent des anciens(Act.14:23; Tit.1:5), **c'est toujours d'un parfait accord avec ce qui est dicté de manière surnaturelle de par le Saint-Esprit aux serviteurs par lesquels Il établit, et dans l'assemblée, et qui est obligatoirement en parfaite conformité d'avec la doctrine et les exigences de la Parole.** Il n'est nullement ici question qu'une élection par suffrage à majorité se fasse par quelques croyants qui soient, ou qu'un certain "pasteur en chef" choisisse et place dans la fonction, car cette manière de procéder indique déjà qu'il s'agit plutôt d'une gouvernance humaine. Mais

tout, au contraire, devra se faire sous la direction et par la voie surnaturelle de par le Saint-Esprit, parlant au sein de l'assemblée, selon qu'on le lit de la même manière que ce qui eut lieu dans l'Église d'Antioche: "Il y avait dans l'Église d'Antioche des prophètes et des docteurs: Barnabas, Siméon appelé Niger, Lucius de Cyrène, Manahen, qui avait été élevé avec Hérode le tétrarque, et Saul. Pendant qu'ils servaient le Seigneur dans leur ministère et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit dit: Mettez-moi à part Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent partir. Barnabas et Saul, envoyés par le Saint-Esprit, descendirent à Séleucie,..."(Act.13:1-4). C'est cela dont nous avons à présent besoin, et non d'une certaine prétention. **C'est cela qui, en fait, authentifie le fait que la communauté soit née de l'action de l'Esprit, et légitimée par Dieu Lui-même. Dans le cas contraire, on n'assistera qu'à des placements ordonnés de par l'homme, et qui conséquemment constituera pour finir un pur système nicolaïte établi sur l'assemblée, **et qui reniera toujours toute conduite du Saint-Esprit par le moyen des principes de la Parole de Dieu. C'est la raison qui justifie le fait même que notre Conseil des diacres placé par les hommes ne plie en aucune façon à la conduite de la Parole de l'Esprit qui est ordonnée dans l'Écriture, et veulent agir selon l'homme.****

Parlant sur les aptitudes du "diacre stagiaire" qu'a placé le frère JEAN-PIERRE KALOMBO, quant à ce qui est de l'exercice dans le service des diacres en tant que trésorier et administrateur, la réalité qui s'en décrit n'est qu'encore, comme en est le cas de tous ses prédécesseurs, sujet à des critiques les plus plaintifs. Le frère **JOYCE MASSAMBA BISABU** est, sur le plan professionnel, entrepreneur dans les travaux de construction des bâtiments, de telle sorte qu'il y est pleinement attaché et consacre la majeure partie de son temps à cela. Les temps qui lui sont propices pour s'intéresser aux affaires de la Maison de Dieu ne sont qu'à l'occasion des heures des cultes, le plus souvent de même et surtout lorsqu'il soit question d'un travail en rapport avec la construction. Une grande partie de la gestion de la Maison de Dieu du point de vue administratif est sous une criante négligence, entre autres la prise en charge en provision de nourriture et autres éléments nécessaires à la subsistance de ceux qui travaillent à la Maison de Dieu, comme l'expose la Parole de Dieu; l'entretien de certains domaines de l'Église, surtout ceux qui furent exploités par la soeur AGNÈS, et bien d'autres choses encore. Et c'est bien la soeur AGNÈS, de bon gré, qui s'occupait depuis toujours à accueillir les factures sur la fourniture électrique de la SNEL, ainsi que celle en eau de la REGIDESO, et allait régulièrement y payer sans moindre espoir de profit. **Alors que cela incombait aux administrateurs** qui, au contraire, étaient plutôt cramponnés à leurs futiles occupations personnelles.

Il y a amplement du désordre en matière de gestion du domaine de la

communauté sur tous les plans, visiblement, la raison se justifie dans le fait qu'il eût été placées des personnes inadéquates, du fait que celui qui les plaçait n'était en vérité sous aucune direction de l'Esprit, pour pouvoir accomplir toutes choses suivant les instructions de l'Écriture, afin de pouvoir faire appliquer en tout la parfaite volonté divine.

Le budget de la communauté sur le plan administratif est pratiquement désordonné, **de telle sorte que l'argent du trésor est largement mal dépensé**, et a plusieurs futilités, surtout dans le domaine de construction de l'église qui ne possède jusqu'à présent aucun plan de construction, et qui n'évolue que de manière purement désorganisée sous les dictas du frère JEAN-PIERRE KALOMBO qui ne cesse d'y proposer ce qui lui vient à la pensée. De fois, on se met à démanteler ce qu'on a pu construire en premier lieu, et qui provient bien-entendu des dépenses qui émanent des offrandes des saints, parce que l'on préfère évoluer en cette matière, comme aussi dans d'autres, sans avoir au préalable érigé et possédé un plan correspondant. En rapport avec ce point, le Seigneur, parlant au sujet des projets que peut avoir un homme, montre la moindre des choses qui soient nécessaires à faire: *"Car, lequel de vous, s'il veut bâtir une tour, ne s'assied d'abord pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi la terminer, de peur qu'après avoir posé les fondements, il ne puisse l'achever, et que tous ceux qui le verront ne se mettent à le railler, en disant: Cet homme a commencé à bâtir, et il n'a pu achever?"*(Luc 14:28-30).

Il est à noter que depuis que l'Église se fût formée dès le début, et soit établie sur sa concession jusqu'à présent, le Conseil d'administration des diacres n'a en aucune manière jamais pensé à la prise en charge en matière d'assistance en denrées nécessaires à la subsistance, ni celle d'autres soin qui soient des personnes qui travaillent de manière régulière, à moins que ces dernières fassent quelques suppliantes réclamations auprès du Conseil, sinon la chose passera sous son indifférence. La soeur AGNÈS n'a bénéficié d'aucune assistance régulière en nourriture, ni en vêtements, depuis qu'elle travaillait pendant quinze années pour le Centre depuis le début, et cela n'a en aucune manière jamais le moindrement possible inquiété tout le Conseil de l'Église, encore moins d'avantage les conducteurs, si ce ne fut qu'elle se contentât de son piteux salaire trivial qu'elle en obtenait, sans compter ses obligations de se faire endetter qui justifiaient les moyens par lesquels elle subsistait.

Le Conseil de l'Église ne possède du point de vue administratif aucun budget bien défini et incluant l'ensemble de toute activité et besoin du Centre, qui assurerait une gestion financière suffisamment honnête et ordonnée sur tous les plans, rendant ainsi possible le bien-être à l'ensemble de la communauté. Les diacres sont plutôt occupés à leur propres affaires, **et ce n'est que par motif d'intérêt qu'ils exercent leur service** pour lequel il ne viennent souvent qu'à l'occasion du culte en vue de

récolter l'argent et procéder aux comptes. **L'ordre même dans l'Église après surtout les cultes est plutôt inexistant de leur part. Chacun peut simplement l'observer juste à la fin des cultes, la manière dont le sanctuaire au-dedans comme au-dehors est subitement transformé en un hall de tout genre de rires et de futiles bavardages, et même entre ministres, alors que les diacres s'emmènent tranquillement avec leurs caisses de dîmes et d'offrandes dans leur bureau pour procéder aux comptes, et après se déterminent de rentrer chez eux.**

POINT DE VUE CONCLUSIF SUR L'IDENTITÉ DU PERSONNEL DU CONSEIL DE L'ÉGLISE

Ayant largement exposé tous les faits en rapports avec les deux ministres responsables avec leur Conseil des diacres qu'ils se sont établis, et ce en me fondant de manière scrupuleuse sur l'Écriture, la conclusion qui devra être faite au sujet de leur identité en tant que croyants, ministres ou serviteurs, et responsables locaux, est à proprement parler plus directe et persuasive.

Tous peuvent bien conclure sur la base des faits exposés que tous les diacres ne présentent aucune compétence biblique pour pouvoir accomplir cette noble charge locale, plus encore ayant participé au grave péché des conducteurs, ont prouvé à fond qu'**en tant que croyants**, leur expérience du salut avec le Seigneur est pratiquement inexistante, surtout du fait qu'après ce coup blasphématoire, **ils n'ont jamais pu être interpellés en eux-mêmes pour pouvoir reconnaître et arranger la chose.** Dieu ne le leur ayant le moins pas permis, parce que cet acte les a faits traverser la ligne de démarcation, car, ayant pleinement pris position en complot pour et avec les responsables, ils ont pu grièvement offensé la Parole et profané l'institution du Seigneur sur terre, en y amenant des incroyables et pécheurs du monde pour régler les affaires des croyants par les lois de ce monde, exposant ainsi la Parole et les croyants au mépris des incroyables. Là, ce n'est pas seulement aux croyants qu'ils ont causé un horrible tort, mais plus **c'est un défi direct lancé contre le Seigneur qui a racheté les croyants, et contre Sa Parole par laquelle Il sanctifie Son Église rachetée par Son sang.** Ceci constitue un ignoble blasphème contre Dieu, et il devront en porter la peine.

***Citations:* " Aucun croyant ne doit chercher à faire valoir ses droits à l'égard de son frère ou de sa soeur en Christ par la moyen d'un avocat ou devant une cour de justice. Paul a repris les croyants qui faisaient valoir leurs**

droits devant des juges incroyables, plutôt que d'avoir cherché à le faire auprès des saints (1 Cor. 6). **Tous ceux qui cherchent à faire valoir leurs droits devant des juges non-croyants méprisent Dieu et Sa Parole; ils exposent l'Eglise du Seigneur à la moquerie des incroyables et jettent ainsi des perles aux pourceaux. Aucun de ceux qui, en connaissance de cause, c'est-à-dire volontairement, foule aux pieds la Parole de Dieu ne sortira de là impuni. Celui qui a recours à un juge de ce monde rend nul le droit divin, car il a cherché son propre droit par la voie des incroyables.** Par exemple, comment dans l'affaire d'un couple, un juge de ce monde peut-il prononcer ce qui est juste, alors qu'il ne connaît lui-même aucunement la Parole de Dieu? Il ne sait pas ce qui est écrit dans Matthieu 5.32, ou encore dans Matthieu 19.9, 1 Corinthiens 7.10,11 ou 15, ainsi que dans beaucoup d'autres passages bibliques du Nouveau Testament encore, sans compter tous ceux qui se trouvent dans l'Ancien Testament, d'Exode 20 à Malachie 2.16" (Lettre circulaire N° 41 – Janvier 1994);

" Tout frère et toute sœur qui ont des problèmes de couple, ou même un problème de divorce (également des problèmes de conflit avec son.frère ou sa soeur en Christ - Ndlr), et qui se soustraient aux ministères que Dieu a placés dans l'Eglise, se trompent eux-mêmes. Parce qu'ils ne respectent pas les bergers et la Parole de Dieu ils suivent leur propre chemin, **c'est-à-dire qu'ils prennent un avocat et vont au juge, comme si ceux-ci étaient compétents pour les croyants. Celui qui lors d'un problème de couple s'adresse dès le commencement à ceux du monde au lieu de choisir le chemin biblique, se place sous l'influence "du méchant", se trouve en révolte ouverte contre Christ qui est la Tête du Corps, lequel est Son Eglise, et rend nulle pour lui-même la Parole de Dieu. Lui ou elle, peu importe lequel est allé chez l'avocat en premier, doit savoir qu'en agissant ainsi il se rend coupable du plus vilain blasphème contre Dieu, parce que de cette manière les croyants sont exposés à la moquerie devant les incroyables et tout le monde, eux qui ont pourtant été rachetés à un grand prix par le Seigneur.** En général ce sont justement les coupables qui se défont des lieux matrimoniaux, puis ensuite de la communion ordonnée bibliquement, **parce que dans cet état ils ne peuvent subsister dans l'église"** (Le mariage: problème ancien).

Frère Branham a pertinemment exposé ce qu'est en réalité un croyant qui commet le mal, et qui en son intérieur n'a jamais été interpellé pour l'arranger. **Citations:** "Eh bien, permettez-moi de prendre celle-ci. Voyez, temporairement et à un degré faible, chacun de nous rétrograde plusieurs fois par jour. Nous savons cela. Nous sommes tous coupables, chacun de nous; nul n'est parfait. Et tant que nous sommes dans ce corps, nous sommes toujours... Peu importe combien les gens essaient de dire : «J'ai été sanctifié; je peux embrasser cette femme ou faire cela.» Ils mentent; ils ne le peuvent pas. Eh bien, c'est tout.

Je ne cherche pas à dire : «Seigneur, permets-moi de voir jusqu'à quel point je peux m'en approcher.» C'est : «**Seigneur, garde-moi aussi loin que possible.**» Voyez-vous? Restez simplement aussi loin que... Rappelez-vous que vous êtes toujours un être humain. Voyez-vous?

Mais maintenant, si vous commettez une erreur et que vous agissiez mal... Volontairement, vous ne... si vous êtes un Chrétien, si vous êtes un Chrétien né de nouveau, vous ne faites pas exprès en agissant mal. Vos intentions et tout le reste sont justes. Mais si, comme elle l'a dit ici, vous commettez vraiment une erreur et agissez mal, Dieu vous laissera-t-Il continuer simplement ainsi et mourir comme cela et être perdu, ou vous ramènera-t-Il à la réconciliation? **Il vous ramènera. C'est juste. Il vous ramènera.**

Et puis, si vous agissez mal, et que cela ne vous condamne pas et que vous continuiez comme cela, et ainsi de suite, rappelez-vous qu'au départ vous n'étiez pas sauvé. C'est vrai. Vous n'étiez pas sauvé; vous aviez simplement une foi fabriquée; vous n'étiez pas sauvé. Mais lorsque vous êtes sauvé, vous avez un autre esprit, vous avez une autre nature. Vous êtes une nouvelle créature en Christ, et les choses anciennes sont passées et elles sont mortes et ensevelies dans la mer de l'oubli.

Mais tant que vous vivez ici dans ce monde-ci, des pièges vous sont tendus partout; **mais marchez les yeux fixés sur Christ. Et rappelez-vous, lorsque vous faites une erreur, qu'un vrai Chrétien reviendra toujours rapidement pour la réconciliation**"(Dim 15.10.61M).

Si quelqu'un croit de tout son coeur que ce qu'a exposé le frère Branham est parfaitement scripturaire, c'est par cela qu'il devra de même conclure **que les responsables et les diacres de l'Église de Lubumbashi ne sont pas réellement sauvés**, de la même manière que le sont ceux des églises d'hommes. **C'est la raison pour laquelle ils agissent de manière méprisante contre l'Écriture**, et promettent d'en faire davantage en justifiant leur mal par les Ecritures qu'ils déplacent de leur contexte juste.

Une onction peut de même venir sur le pape ou sur un prédicateur d'une dénomination, comme cela est venu sur Caïphe (Jn 11:49-51), et le pousse à prêcher le message de l'heure s'il y croit, et à l'enseigner " textuellement comme frère Frank le fait à Krefeld". Cependant, ce sont les fruits de sa vie qui témoigneront qu'il n'est réellement pas né de Dieu, et qu'il n'a en réalité pas été appelé par Dieu au ministère.

Tous devront reconnaître le fait que les frères **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** et **PIERRE OMATUKU** de Kamonia **en tant que ministres**, aucun d'eux n'est en mesure de reproduire son témoignage biblique du baptême de l'Esprit moins de l'appel au ministère. Ils ne sont réellement pas faisant partie des domestiques du Maître et Seigneur sur lesquels Celui-ci a établi Son serviteur fidèle et prudent, **car ils vivent et agissent furtivement et de manière diamétrale en opposition à l'enseignement du mandat divin qu'apporte le serviteur fidèle et prudent**, qu'ils enseignent par formalité en chaire. Jamais en aucune fois nous n'avons entendu que le serviteur fidèle et prudent ait vécu ou agit contrairement à l'enseignement qu'il apporte de la part du Seigneur.

Celui qui lit couramment et méticuleusement dans la prière les écrits et lettres circulaires du serviteur fidèle et prudent saura découvrir que le frère Jean-Pierre Kalombo Diteng n'a rien de la pure Parole et ne distribue guère en vérité la nourriture spirituelle distribuée sous mandat divin, mais qu'il est plutôt dans ses programmes dépassés pour ses profits personnels, et dans des distractions, parce qu'il n'a jamais voulu travailler.

Quant au frère Omatuku de Kamonia, il est rendu à présent plus évident qu'il ne s'adonne en réalité qu'à une mémorisation intellectuelle des citations de l'Écriture et des lettres circulaires, juste pour abasourdir les croyants en tant que "docteur" des Écritures, dans l'ultime but d'en recevoir une certaine notoriété et de s'enrichir de l'Église où il a été secrètement embauché par le frère KALOMBO DITENG. À présent que la fin a justifié toutes choses, sa réelle nature se décrit dans le fait qu'ayant pleinement participé à l'horrible péché, il n'est du tout pas ce qu'il prétend être. S'il était véritablement docteur comme le considèrent ceux qui lui sont fanatiques, il devrait s'enseigner en premier lieu à retourner à son assemblée d'origine y travailler et mettre en ordre les choses pour lesquelles il est accusé, et ne devrait pas demeurer dans l'Église de Lubumbashi pour s'y faire secrètement embaucher, et y travailler. Cette manière de faire est foncièrement contre l'ordre biblique de l'Église et y apporte du désordre, constituant par conséquent élément parmi tant d'autres justifiant le fait que le frère de Kamonia n'a réellement reçu aucun ministère de la part de Dieu, puisque par ses vagabondages, il apporte des conflits et des désagréments dans les assemblées et parmi les serviteurs et les croyants.

De même que je me suis donné toutes les peines de me défendre sur toutes les accusations qui ont été faussement répandues sur moi devant l'Église et les croyants, et ai pu mettre les choses en ordre par l'Écriture, il est de même échu au frère "docteur" de Kamonia **d'y retourner et y mettre les choses en ordre**, que se faire de l'Église de Lubumbashi son asile.

Ainsi, quant à **la responsabilité locale**, les deux ministres n'en ont ni la qualité ni la compétence comme l'exige l'Écriture. **Aucun des ministres n'est né de l'Église de Lubumbashi et surnaturellement confirmé par Dieu pour avoir droit et qualité de conduire les affaires locales et de prononcer sur les affaires des croyants.** Chacun d'eux y a été respectivement mandaté et établi par d'autres qui voulurent avoir par eux le contrôle locale. Le frère **KALOMBO DITENG** fut appelé et engagé à l'Église de Lubumbashi vers la fin des années 90 par les frères qui se décidèrent par la suite de l'en destituer en l'année 2018, dont le frère **Bonheur Kabeya** et d'autres. **Il ne fut originairement pas de l'Église** qui sortit de l'assemblée de Mampala, mais errait plutôt ça et là pour le fondement de sa propre assemblée avec un frère décédée du nom de **KITENGE** qui prêchait avec accordéon dans les places de la ville et qui ne fut pas de la véritable foi, et ensuite avec le feu frère **Prosper Umba** à Karindji ainsi qu'à d'autres endroits. En plus, **à cause de son ignorance sans mesure sur l'enseignement issu du mandat divin**, il ne peut en aucune fois être en mesure de conduire les affaires de l'Église et des croyants. Ceci n'est pas une insulte, car le cas échéant peut s'expliquer de soi-même dans les événements qui sont survenus sur mon compte de leur part, jusqu'à m'excommunier méchamment et furtivement par la voie des pécheurs.

Les conditions requises pour les personnes qui devraient être aptes à diriger les affaires locales sont décrites dans 1Timothée 3:1 à 7, et dans Tite 1:6 à 9, et en éprouvant sur ce fondement, plus d'un pourra s'apercevoir que le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** par sa nature et sa vie, ne remplit aucune de ces conditions, mais est sauvagement en opposition avec presque chacune d'elles.

Quant au frère **OMATUKU** de Kamonia, il n'est même en aucune façon indispensable d'étirer les choses en longueur, **car il appartient à une autre assemblée** d'où il échappa suite à l'accusation portée sur son péché qu'il devrait aller y réparer. Tant que l'Église de Lubumbashi gardera en son sein le frère de Kamonia, comme il en est de celui de Mwene-Ditu, le frère **MPOYI KABONGO**, elle devra se rassurer être parmi d'autres responsable devant Dieu du désordre qui sévit au sein de l'Église de Christ, et porter le péché de ces deux fugitif, subissant par conséquent les graves conflits et les séparations qu'ils provoquent parmi les serviteurs et les croyants.

L'Église de Lubumbashi devra à présent, après que tous les faits soient exposés et jugés sur le fondement de l'Écriture, se rassurer le fait que **ses deux responsables et tout leur Conseil des diacres ne sont en vérité pas serviteurs de Dieu**, et devra de ce fait prendre des dispositions à leur égard, afin qu'elle ne se retrouve dans l'image des dénominations qui sont dirigées par des hommes qui n'ont reçu aucun appel de Dieu. Les critères d'un serviteur véritablement appelé de Dieu sont pleinement exposés dans les Actes des apôtres et dans les épîtres. **Et c'est bien**

sur la base de ces critères bibliques que nous devons éprouver les nôtres qui nous enseignent et nous dirigent avant de les recevoir, si nous voulons expérimenter la restauration promise, et l'ordre et l'Action de l'Esprit dans l'Église qui devra déboucher sur la dernière et puissante Action promise de l'Esprit.



Chapitre VII

**DESCRIPTION DU JEUNE HOMME GLOIRE NKASHAMA
DU POINT DE VUE SOCIALE ET SPIRITUELLE:
son existence et ses relations du point de vue familiale;
sa vie et son comportement antibiblique en tant que croyant;
les raisons de ses étroites relations avec le frère Jean-Pierre Kalombo, etc.**

La rubrique suivante consiste dans son importance à attirer l'attention des croyants sur la personne de ce jeune homme nommé **GLOIRE NKASHAMA**, infiltré parmi nous par le canal et la bénédiction du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO**, et que connaissent quelques-uns qui viennent régulièrement à l'Église comme étant un proche de notre famille, cependant qui constitue la source de tous les conflits que connaît l'Église en cette phase actuelle.

Le jeune homme âgé de 27 ans est l'unique fils de l'une de nos défunt(e)s soeurs qui fut la troisième fille de notre père et de notre mère, répondant au nom de KAPINGA NGALULA, décédée depuis 21 Janvier 2001 à Kambove à l'âge de 27 ans révolus. GLOIRE NKASHAMA naquit d'elle dans la ville de Kikwit dans le Bandundu à la vue de notre mère, de nos frères aînés les frères KAZADI et TSHISTHI, ainsi que notre autre défunte soeur CHRISTINE, après laquelle naquit notre soeur Agnès qui est ma grande soeur, avec laquelle seuls enfants de notre mère restèrent et demeurèrent chez notre père à Kambove depuis le jeune âge jusqu'à notre arrivée ici à Lubumbashi depuis les années 2001-2002.

GLOIRE NKASHAMA ne connaît jusqu'à présent qu'il a 28 ans, ni sa mère, moins encore son père qui est encore en vie. C'est sous les yeux de nos frères KAZADI et TSHITSHI que naquit et grandit GLOIRE NKASHAMA qui fut depuis sa naissance abandonné par son propre père qu'il n'a jamais vu ni connu, et qui jusqu'alors n'a jamais fait signe pour manifester son attachement à sa progéniture, afin d'en prendre soin. L'enfant fut abandonné à la famille de sa mère alors que celle-ci déjà juste après qu'elle l'eût enfanté connut des crises de troubles mentaux qui ne pouvaient plus lui permettre de prendre soin de son nouveau-né. C'est ainsi que l'enfant fut trop tôt abandonné à lui-même de telle sorte qu'il s'emportait dans le dépérissement de sa vie au point qu'il mangeait même ses propres excréments, n'eut été seul Dieu qui lui conserva la vie par le moyen de la garde et des soins que lui fournissait notre frère KAZADI qui est le frère aîné de sa propre mère et qui fut pour lui en même temps comme un père et une mère, contrairement à son propre père qui n'a toujours et jamais jusqu'à présent manifesté un seul signe de vie ni

d'attention à l'égard de son fils, jusqu'à ce que celui-ci par la famille de sa mère grandit en croissance, de telle sorte que l'église en fit connaissance par notre moyen.

C'était depuis l'année 1997 qu'il connut le Katanga avec le retour de mes frères KAZADI et TSHITSHI, ainsi que notre mère et ma soeur Christine qui mourrut mystérieusement de suite d'une pneumonie à Kambove chez notre père, en fin Août 1999. Cependant, **GLOIRE NKASHAMA** resta auprès de notre mère depuis leur arrivée à Lubumbashi, et tous deux ne manquaient incessamment d'être assistés par mon frère KAZADI, par lequel de même il apprit bon nombre de métiers qui firent qu'il devint utile sur le plan social et même à l'Église.

Cependant, et ce qui est triste à mentionner, **est le fait qu'il vécut depuis son jeune âge à côté d'une femme qui a longtemps dans sa jeunesse pratiqué la divination et dans le coeur de laquelle il n'y a aucune possibilité de vraie foi en Christ, de pardon et de réconciliation d'avec son ancienne rivale, fit que toutes les puissances démoniaques qui se trouvaient en elle firent de même demeure dans le jeune homme de sitôt et rendirent son âme infecte de telle sorte que sa condition spirituelle fut dépravée dès le jeune âge, lui octroyant déjà un comportement bizarre et une sinistre hostilité sans motif envers la famille de sa propre mère par laquelle le Seigneur lui fit grâce de conservation de vie.**

Depuis déjà en 2004-2005 lorsque débutèrent les travaux de construction sur le nouveau et actuel terrain du Centre et que l'Église commença à se réunir, le petit Gloire fut remis aux soins d'AGNÈS, et participa de même à nous aider moi et mes frères aux travaux de constructions de l'Église qui étaient sous la supervision du feu frère KASHALA.

Ainsi, le jeune homme eut la grâce de grandir à l'aide de la propre famille de sa mère, que déjà en lui de manière spontanée un esprit de rébellion, de mépris et d'ingratitude commença à se manifester à l'égard des frères de sa propre mère par lesquels le Seigneur conserva et prit soin de sa vie.

Après qu'il eût vécu un long moment de sa jeunesse en brousse dans les fermes aux côtés de notre mère et des étrangers, il fut amené par notre frère aîné de famille chez lui à Kambove, qui se décida d'en prendre soin. Mais là également, il n'y fut que pour peu de mois, et fut le sujet de multiples tensions et conflits dans le couple de notre frère aîné qui décida de le retourner à Lubumbashi.

Dans les années 2015-2016, il rejoignit le Centre et, par le canal et sous la responsabilité du frère KAZADI, habitat ici à l'Église de même que mon frère Kazadi et ma soeur Agnès qui y demeuraient déjà bien avant, et fit connaissance des frères qui venaient régulièrement ainsi que des ministres. Et c'est ainsi que son

caractère d'indépendance ingrat, haineux, irrespectueux, conflictuel et rempli d'orgueil commença déjà à s'exprimer et à se déployer ouvertement de manière indomptable par des paroles de menaces à l'égard de ses proches par le biais desquels il habitait à l'Église, afin de leur démontrer sa possibilité de se rendre indépendant et sa capacité de se prendre en charge; car pour lui déjà, la famille de sa mère lui constituait un obstacle de ses projets et progrès, ainsi qu'une bande de sorciers qui en voulaient à sa vie. Ainsi, nous fûmes abominablement humiliés comme des enfants et critiqués par lui tant parmi les frères que dans le quartier où se situait l'Église, parmi ses amis païens et connaissances, auxquels il exposa sans retenue tout ce qu'il connaissait de nous et de notre famille, médisant et calomniant à son bon vouloir.

Son comportement extrêmement bizarre et démoniaque à notre égard devant tout le monde ne cessait de signaler que quelque chose n'allait pas dans son esprit, malgré que nous priâmes journallement le Seigneur afin qu'il croie au Seigneur et que son âme soit délivrée et sauvée, c'est alors que le contraire se manifesta en un excessif débordement et incontrôlable caractère de factieux, à tel point qu'Agnès la soeur de sa propre mère fut à ses yeux comme de l'ordure et à laquelle il ne pouvait témoigner aucun respect, mais la considérait au contraire comme une sorcière, la traitait comme une femme de rue en la méprisant et la diffamant devant qui voulait le voir et savoir, jusqu'à lui proférer de mauvais sorts et de menaces de mort. Et cela ne manquait que rarement de faire que les yeux et les oreilles des frères et même ceux des ministres soient témoins de toutes ses extravagantes inconduites qui décrivaient de lui une sérieuse aliénation mentale et pas la moindre.

Ainsi, sous notre pression, afin de préserver les lieux de la maison de Dieu de ses morbides profanations, mon frère Kazadi par qui il eut la faveur d'habiter à l'Église prit la décision immédiate de l'évacuer du Centre pour lui accorder sa liberté de se prendre en charge comme il ne manquait de se vanter d'être assez mûr et capable de le faire.

UNE POSSESSION DÉMONIAQUE SANS PRÉCÉDANT

Dans ses errances, le jeune homme connut les pires moments pendant lesquels il vécut tourniquant qui lui obligèrent de recourir chez mon frère Tshitshi qui est le proche de sa mère pour trouver refuge pendant approximativement une année, après laquelle, ne voulant pas être "dominé" selon sa manière de concevoir les choses, il était obligé de se séparer de lui pour se rendre indépendant selon ses propres visions qu'il s'est planifiées pendant bien de temps, mais qui ne marchent toujours jamais.

Ainsi, ne sachant de ce fait chez qui demander l'aide d'hébergement, il revint

à nouveau vers l'Église où il fut reçu par le responsable, notre frère **Jean-Pierre Kalombo**, auquel il soumit sa demande d'aide de l'héberger **pour un peu de temps**, de telle sorte qu'il se trouvât assez d'opportunité pour se procurer les moyens qui lui permettraient de se retirer et retourner vivre auprès de notre mère dans les fermes, au milieu des devins et étrangers parmi lesquels il a grandi.

Il est à savoir que dès le début, il s'était déclaré comme étant passager et n'avait sollicité qu'un hébergement momentané de très peu de jours. Au contraire de cela, ce fut une opportunité beaucoup plus profitable pour le frère JEAN-PIERRE KALOMBO qui projeta sur-le-champs d'en bénéficier des services personnels gratuits à son bon vouloir et dicta, comme il est de sa nature et habitude de s'en procurer.

Ainsi, de manière sans hésitation, il reçut le jeune homme et l'hébergea subtilement à la maison de Dieu, sachant très bien la nature extradémoniaque païenne qui repose dans le visiteur nouvellement et clandestinement hébergé, nature qui se manifesta cependant cette fois par un comportement humble, innocent et très pieux.

C'était plus étrange pour nous de constater la manière dont le responsable de la communauté lui accorda plus qu'à nous une attention et un attachement tout à fait particuliers qu'il n'a même jamais pu accordés à l'un de ses neveux que nous connaissons bien et qu'il renvoya de chez lui, juste à cause d'une inconduite qui ne serait le moins possible comparable à celle qu'enserme la nature du jeune homme **GLOIRE NKASHAMA**.

Ainsi, ce qui ne manqua point d'être signalé dans l'observation du jeune homme dans la personne du frère **Jean-Pierre Kalombo GLOIRE NKASHAMA** connaissait depuis longtemps les sentiments haineux qu'éprouve le berger local à l'égard de notre famille charnel, bien que nous soyons croyants et membres légitimes de la communauté dont il est ministre responsable. De ce fait, dans le but de matérialiser sa vengeance sans raison qu'il a eu à promettre à grand cri à exercer contre la famille de sa propre mère, et particulièrement contre ma soeur Agnès, il devait de ce pas par ses prestiges se servir du frère **Jean-Pierre Kalombo** en l'envoûtant par le fait de céder à toute exigence qui proviendrait d'avidés désirs du ministre responsable de l'utiliser pour ses propres privilèges. Pour cela, le jeune homme fit semblant de nous céder la main de réconciliation et de croire à la Parole, au point de s'infiltrer dans la communion en se faisant baptiser par le frère **Jean-Pierre Kalombo** lui-même, chose que celui-ci fait souvent très rarement, et cela juste parce que se manifesta l'opportunité qui fit qu'il le garderait aussi près de lui en tant que "frère GLOIRE", par un perpétuel hébergement, pour jouir de ses privilèges de domestique commandable à toute éventualité à tout genre de services à

son bon vouloir et dicta.

C'est ainsi que s'est entièrement fait avoir le frère JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG dans les satanismes les plus méchants du démon qui reposait dans l'âme du jeune homme, de telle sorte que le frère perdit tout contrôle de soi-même, et, plus qu'envouté, ne lui servit que de caisse de résonance et la personne par laquelle doit-il exercer sa vengeance injuste promise contre la famille de sa propre mère, en prenant par le moyen du conducteur local tout le contrôle possible de la communauté, jusqu'à ce que celle-ci soit à son tour totalement possédée et contrôlée par leurs puissances démoniaques méchantes et soit la plus grande dénomination nicolaïte gardant une forme de piété, sous le couvert de la "Pure et précieuse Parole", qui ait jamais existé au sein du message. Car, une assemblée ne recevra sur elle que l'esprit qui possède son conducteur et s'y repose. Raison qui se traduit par le fait de constater que le responsable local soit totalement agissant à l'encontre des principes bibliques, veut agir et résoudre les affaires de son assemblée à la manière des païens, établisse des personnes réellement inconvertie et inadéquates sur des fonctions et tâches dans l'assemblée, associant ainsi d'autres qui n'ont, tout comme il en est de son cas, véritablement pas reçu un appel divin à l'oeuvre de Dieu pour le service divin.

C'est de tout coeur et avec ferme décision que j'interpelle l'Église de Dieu à prendre les choses au sérieux et à saisir l'Épée de la Parole, **et par l'application stricte des principes de la Parole, et avec l'aide du Saint-Esprit**, de mettre un terme définitif au combat que mènent toutes ces méchantes puissances démoniaques qui veulent s'emparer de l'oeuvre de Dieu et l'assujétir à leur contrôle au moyen de l'instauration d'un système nicolaïte préparé en ce temps de confinement, trempé dans le démon "Gloire" par le responsable de la communauté aidé par son associé, pour ensuite l'établir astucieusement sur la communauté, système par lequel rien n'échappera au contrôle du démon qui siège dans l'âme du jeune homme que le frère **Jean-Pierre Kalombo** établit même clandestinement comme rapporteur pour lui faire rapport de tout ce qui se passe au Centre et sur chaque personne qui y vit, se permettant ainsi une libre aubaine de recevoir des accusations calomnieuses sur lesquelles trouve-t-il le moyen de fonder des décisions injustes sur la personne incriminée selon que celle-ci soit considérée comme amie ou ennemie.

Avant que n'eût lieu la deuxième division, nos relations familiales avec **GLOIRE NKASHAMA** semblaient se rétablir à merveille, car le diable ne l'avait pas encore utilisé pour troubler l'église et l'oeuvre de Dieu. Cependant, ce qui était insolite et qui s'observa après même qu'il eût pris son baptême que quelque chose n'allait pas, est que **les mêmes désirs qui étaient en lui dans son temps d'inconversion persistèrent toujours**, entre autres son caractère de truand et ses

amitiés païennes poursuivirent leur bonhomme de chemin; son attachement aux jeux de hasard, à passer tout son temps à regarder le foot ainsi que d'autres folies à la télé, à converser sur la politique, le football avec les frères comme avec les païens, à rire bruyamment devant la télé de l'Église jusque tard dans la nuit en se délectant de programmes d'émissions sans importances et autres futilités, continuèrent, mais plus que très rarement ou jamais à s'intéresser aux choses qui concernent le Royaume des cieux et à prouver le désir réel et ardent de marcher avec Christ.

Ses anciens désirs ne revenaient que grandissant, mais cette fois sous une apparence de piété. **Dans ce cas, nous n'avons pas affaire à une nouvelle création en Jésus-Christ, mais au contraire à une ancienne revêtue et décorée de nouvelles pieuses habitudes.**

Comme il en est le cas de mes deux frères TSHITSHI et KAZADI, GLOIRE NKASHAMA de même se délectait à suivre en secret des émissions de prédications et de prières des télé et radio évangélistes de réveil, surtout sur des thèmes qui avaient rapport avec la sorcellerie, et d'autres sujets non-bibliques, recherchant en tout cela une certaine bénédiction du point de vie spirituelle et terrestre. C'est en la présence des frères qu'il feignait de passer une prédication du frère Ewald Frank ou d'un de nos ministres. Nous étions plus que témoins, nous qui passions plus de temps à l'Église, et il nous revient certainement à nous qui sommes ses proches de connaître la réalité de ce qui en est de sa foi.

Après que fût totalement consommée la deuxième division qui eut comme base les conflits personnels qui opposèrent le frère **Bonheur Kabeya** aux frères **Jean-Pierre Kalombo** et **Pierre Omatuku** de Kamonia qui l'avaient établi comme ancien sur l'assemblée, la situation semblait être débarrassée de tout ce qui pourrait déranger la paisibilité du déroulement de l'oeuvre de Dieu, par le fait qu'à la chaire, tout ce qui semblait être cause de conflit selon notre entendement était dégage, et qu'il ne restait que les ministres qui conduiraient l'oeuvre dans la quiétude. **Cependant, c'était tout à fait le contraire de ce à quoi nous pensions et nous nous attendions, car le plus coupable et responsable de toute division qui ait jamais existé dans la communauté était bien demeuré en chaire.** Du fait que lors des conflits qui engagent personnellement des frères, on se refuse de recourir minutieusement à l'application des principes de l'Écriture pour régler l'affaire dans la douceur, l'amour et la paix divins, on se rendra responsables des conséquences qui en surgiraient même si l'on a été dans le juste et que l'autre était à ses yeux prétendument coupable. **L'important est que le plus spirituel dans cette affaire, qui de ce fait devrait être le prédicateur, ramène dans la douceur son frère qui est en faute, et non pas le scandaliser en lui parlant colériquement et de manière injurieuse et arrogante, ce qui constitue un piège tendu à son prochain, et qui conséquemment créera la révolte dans le camp opposé. C'est**

ainsi que brûle le torchon entre les deux camps et fasse que le conflit devienne plus foncier et insoluble au point de diviser les croyants qui n'y étaient même pas concernés, et qui par la suite sont plus ou moins intéressés prenant des positions tout à fait unilatérales pour l'un contre l'autre, ce qui enfin cause préjudice à l'oeuvre de Dieu, permettant ainsi que les conflits personnels engagent la chaire, et créent des troubles et des dissensions dans la communauté, occasionnant par conséquent l'apparition de fausses doctrines pour justifier ses actions impies. Et celui qui doit en porter la responsabilité et en répondre est la personne concernée dans le conflit, sensée posséder plus de connaissance en matière de la Parole que l'autre, et qui prétend être dans le juste, mais qui par son inconduite en paroles ou en actes, a pu excité le scandale et la rébellion dans l'autre qui réagit sans contrôle de manière à causer préjudice à l'oeuvre de Dieu. Ceci constitue un piège tendu à son prochain, et on en portera la peine, bien que l'on se vante par orgueil et s'innocente en chaire après que les dégâts eussent été satisfaits:

" Frères, si même quelqu'un est surpris en quelque chute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur ; et prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté. Portez les fardeaux les uns des autres, et accomplissez ainsi la loi de Christ. Car si quelqu'un pense être quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, il se séduit lui-même ; mais que chacun éprouve sa propre oeuvre, et alors il pourra se glorifier, mais en lui-même seulement, et non par rapport à autrui ;

car chacun portera son propre fardeau"(Gal.6:1-5).

" Ce n'est pas toujours avec de mauvaises intentions que deux personnes entrent en conflit. Il peut arriver que chaque partie se réfère à un autre passage biblique et s'y appuie sans prendre en considération le passage biblique de son interlocuteur. C'est ainsi que prennent naissance des accusations qui sont aussi vieilles que le monde... **Il ne s'agit donc pas que l'un déclare l'autre coupable, mais bien qu'il y ait pardon et que les dispositions divines soient établies, dans lesquelles seules une atmosphère agréable à Dieu peut prendre naissance.** La loi nous déclare tous coupables, mais la grâce nous déclare libres. Le Seigneur a pris sur Lui nos fautes, et Il les a portées à la croix. C'est là que le parfait pardon divin a été accompli et qu'a eu lieu la réconciliation par le sacrifice de l'amour divin en Jésus-Christ notre Seigneur. Il a apporté la paix à ceux qui L'acceptent et Le reçoivent. **Celui qui impute une faute ou un manquement à un autre, annule pour lui-même le pardon. La délivrance parfaitement accomplie, ainsi que le pardon, n'ont plus de valeur pour lui parce que lui-même ne pardonne pas.** C'est de cette manière que s'élèvent de nouveau l'inimitié et la séparation. Lorsque nous retenons la faute d'un autre nous nous rendons nous-mêmes coupables devant Dieu, parce que de cette manière nous déclarons la délivrance pleinement accomplie comme étant nulle pour nous, puisque nous

ne croyons pas qu'elle le soit pour l'autre. Dans un tel cas c'est notre propre moi qui se place en travers du chemin de Dieu, et les actions et les pensées humaines nous dominent. Ce que Dieu a fait en Christ a de la valeur pour toujours, de même que la béatitude proclamée dans Romains 4.7, 8: *“Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts: bienheureux l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché”*(Lettre circulaire 41-Jan.1994).

UNE BATAILLE SANS MERCI

Déjà dès le début de l'année 2019, reprirent progressivement les anciennes hostilités entre le jeune homme et nous les proches de sa mère. Malgré qu'après qu'il se soit fait frère par le frère **JEAN-PIERRE KALOMBO DITENG** en se faisant baptiser, **sa vie n'a véritablement pas fait signe de nouveaux fruits** qui proviendraient d'une vie nouvelle en Christ comme authentification du témoignage qu'il rendit devant Dieu et devant les hommes en se faisant baptiser. Déjà, il ne cessait de me confier de nouveau de manière accusatrice des maux selon lui qu'il découvrait chez ma soeur Agnès qu'il haïssait mortellement auparavant, mais qui semblait alors lui avoir tendu une main de réconciliation qui n'était en réalité que formaliste. Pour parer à cela, je ne cessais de ne lui montrer que les voies de l'Écriture par lesquelles il parviendrait à toute solution divine à ses problèmes et à vivre en paix avec tous, surtout avec les proches de la famille de sa propre mère, ce qui constituerait en ce moment-là une manière d'accomplir le commandement divin d'honorer et de ne point mépriser sa mère qui est le fruit de sa propre famille.

Cela ne pouvais pas lui être suffisant, car son objectif consistait à émettre et à partager avec son auditeur ses mauvais sentiments qu'il éprouve pour le prochain qu'il considère comme ennemi en lui apportant des critiques et accusations calomnieuses, afin de faire de celui qui l'écoute ennemi de ses ennemis pour avoir la bonne opportunité de se venger, et cela sans cause.

Sachant qu'il eût réussi à faire du responsable de la communauté son cheval de bataille en l'ensorcellant au moyen d'offres de petits services plaisants à la manière d'un domestique commandable à toute éventualité, il pouvait à son tour utiliser son bénéficiaire comme caisse de résonance et machine de guerre pour lutter contre et détruire dans la communauté tous ceux qu'il considère comme ennemis, et faire parvenir faveur sur tous ceux qu'il considérerait comme amis et qui lui éprouveraient crainte et pliaient à ses désirs et exigences, comme il sut l'atteindre sur les gardes de la maison de Dieu.

Ainsi, revint l'ancienne et diabolique hostilité qui nous secoua de nouveau lui et nous les proches de sa mère auxquels il ne pouvait témoigner aucun respect. Cette

fois-ci ses actions démoniaques deviennent les plus terribles, et il ne pouvait que les manifester en l'absence des frères pour conserver la confiance en son apparence de piété en tant que "frère GLOIRE" qu'a rendu plus crédible le frère JEAN-PIERRE KALOMBO, par opposition aux proches de sa mère qu'il considère comme des "messieurs", bien qu'ils soient croyants et frères depuis bien des années, à traiter à la manière des païens en les livrant à un incroyant chef de quartier et aux pécheurs d'une justice du monde, et qui ne méritaient en plus leur place à l'Église, jusqu'à avoir l'aisance de les excommunier sans raison valable, et ce par la voie des pécheurs.

Parfois même , et cela sous l'instigation du frère **JEAN-PIERRE KALOMBO**, le jeune homme arrivait au point d'enregistrer sur son téléphone des paroles qui s'échangeaient entre nous et lui lors d'une dispute dont il est même excitateur, afin de les apporter chez le frère **Jean-Pierre Kalombo** pour que celui-ci ait à son tour l'occasion et la bonne raison de nous tendre un piège en nous apportant des accusations au Conseil de L'église, afin que nous soyons considérés comme étant conflictuels et dignes d'être délogés et chassés du Centre, dans le but de laisser le jeune homme demeurer tranquille à ses côtés.

En fin d'année 2019, **GLOIRE NKASHAMA** se permit même une fois de faire des rapports accusateurs par téléphone sur le frère PIERRE OMATUKU de Kamonia, au frère JEAN-PIERRE KALOMBO, qui fut en voyage à Kinshasa, sur le fait que le frère OMATUKU se fût permis d'accorder la chaire au frère ITALI qui auparavant prêchait au groupe que constitua le frère PROSPER UMBA, et cela dans l'ultime but de créer une sérieuse dissension entre les conducteurs, du fait qu'il exécrait auparavant le frère OMATUKU, parce que celui-ci le reprenait souvent de son mal qu'il commettait sur ses proches, particulièrement sur la soeur de sa mère. Cela ne se fit plus tellement ainsi, lorsque se détériorèrent les bonnes relations qui existaient entre moi et le frère OMATUKU.

Depuis avant le retour de **GLOIRE NKASHAMA** à l'église en vue de sollicitation d'hébergement provisoire, le frère **Jean-Pierre Kalombo** avait même déjà délogé mon frère Kazadi en le chassant méchamment comme un petit chien, et cela sans motif valable, si ce n'est que sous la motivation des ouï-dires qu'il y reçut au-travers des injustes accusations des rapporteurs.

La situation du jeune homme devint cette fois-là extrêmement critique et sans espoir. Ses inimitiés lui sont toujours conservées contre ses adversaires jusque même au-delà de la mort, de telle sorte que même le fait de ne plus communiquer d'avec son prochain qu'il considère comme ennemi pouvait lui procurer plus de joie et de paix, plutôt que d'être réconcilié avec Dieu en Christ et avoir la paix avec Lui et avec son semblable, comme est présentement l'état des conducteurs à mon égard,

eux qui par leur conduite devraient plutôt servir de modèle pour conduire les croyants au Conducteur qui est Christ, se retrouvent au contraire se mécomportant plus bas que les fidèles.

Et toutes ces choses ne se sont jamais passées sous l'ignorance du frère Jean-Pierre Kalombo qui s'était manifestement décidé de ne rien faire, si ce n'est de participer délibérément au mal et se charger entièrement du péché, pour que raison et faveur soit accordées au coupable jeune homme auquel il s'est attaché de tout son être qu'au Seigneur, décidant ainsi de propos délibéré de se porter garant de l'infecte péché du coupable réellement inconverti, qu'il devint à son tour extrêmement hostile envers les proches du jeune homme que celui-ci haïssait, qu'importe qu'il soient croyants ou pas.

Il est de même à noter que c'est bien le frère **Jean-Pierre Kalombo** qui soit coupable d'avoir rendu critique l'état moral et spirituel du jeune homme, du fait qu'il l'encourage de manière pratique à désobéir à la Parole et à entretenir un non-respect et une inimitié extrêmement foncières contre les proches de sa mère.

En se rapportant dans le domaine spirituel, nous comprendrons qu'il ne s'agit que d'un même et seul démon qui possède les deux hommes et les tourmente pour les amener à causer d'énormes démolitions sur l'Oeuvre de Dieu et dans les familles des croyants. Et bientôt très vite cela commencera à gagner toute la maison de Dieu à cause de la pusillanimité provenant de l'avidité de gains et profits charnels dans le responsable.

Le frère **Jean-Pierre Kalombo** octroya illicitement au jeune homme certaines responsabilités sur les tâches et objets de la maison de Dieu au préjudice des principes de la Parole gérant le domaine de la maison de Dieu, de telle sorte que cet homme, étant malgré tout dans son état impur, voulut même secrètement dominer sur tout celui qui y exerce depuis longtemps de manière officielle une quelconque tâche. De plus, il a été pour la soeur Agnès pour laquelle les conducteurs n'éprouvaient aucun moindre sentiment de compassion ni de miséricorde, un infatigable tourmenteur, ne lui cessant de tendre des pièges lors de ses travaux pour trouver une occasion de la chagriner pour la décourager, de même pour susciter des conflits par lesquels trouvera-t-il un moyen de l'accuser auprès de son avocat protecteur, le berger même de l'assemblée qui est totalement partial dans ses jugements.

***Citations:* "ET DANS LES RÉUNIONS, LE PASTEUR NE DEVRAIT JAMAIS SE RANGER D'UN CÔTÉ EN DISANT QU'UN GROUPE EST COMME CECI ET QUE L'AUTRE EST COMME CELA. LE PASTEUR DEVRAIT SE TENIR ENTRE CES DEUX GROUPES, ALLER VERS EUX ET LES RÉCONCILIER IMMÉDIATEMENT. ET S'IL NE PEUT PAS LES**

RÉCONCILIER, QU'IL PRENNE UN DIACRE AVEC LUI. ET ENSUITE, S'ILS NE VEULENT ÉCOUTER NI LE PASTEUR NI LE DIACRE, ALORS CELA DEVRAIT ÊTRE DIT À L'ÉGLISE, ET COMME L'A DIT JÉSUS : "QU'ILS SOIENT POUR VOUS COMME UN PAÏEN ET UN PUBLICAIN". "ET TOUT CE QUE VOUS LIEREZ SUR LA TERRE, A DIT JÉSUS, JE LE LIERAI AU CIEL, ET TOUT CE QUE VOUS DÉLIEREZ SUR LA TERRE, JE LE DÉLIERAI AU CIEL ..." (Lun 06.10.58).

"... Et il dit : «J'ai honte de le dire, mais, dit-il, j'ai essayé de prendre position pour l'un et puis pour l'autre.» **UN PASTEUR NE DEVRAIT JAMAIS FAIRE ÇA. VOUS DEVRIEZ VOUS EN TENIR À LA PAROLE ÉTERNELLE DE DIEU SANS VOUS EN DÉTOURNER NI À DROITE NI À GAUCHE"**(Lun 17.09.56).

Le prédicateur de la Parole se permis délibérément au détriment des principes de la Parole, de recevoir toutes les accusations que lui apportait le jeune homme sur les croyants surtout ceux des membres de la famille de sa mère qui sont exécrables à ses yeux, et ensemble se mettaient à médire comme cela leur semblerait bon, et à fomenter des complots qui ne cessaient d'être complimentés par le frère **Pierre Omatuku** de Kamonia. Bien sûr que le démon de divination et de l'idolâtrie qui reposait dans l'âme du jeune homme avait totalement hanté les deux conducteurs, de telle sorte qu'il était pratiquement plus qu'impossible que quelqu'un les reprenne de leur mal par la Parole à laquelle ils s'engagèrent à désobéir de manière délibérée pour obéir sans moindre résistance à la volonté du démon qui scella en eux une inhérente désobéissance et résistance à la Parole qu'eux-mêmes enseignent par formalité en chaire. Et malheur à quiconque oserait les reprendre de leur mal:

Citations: "... dans le chapitre 22 de l'Apocalypse, il est entre autres question des enchanteurs qui resteront dehors, et nous devons considérer cela avec attention. A ce mot, nous secouons la tête avec assurance, en pensant seulement à ceux qui s'occupent véritablement d'enchantelements. Mais puisqu'il s'agit ici d'un texte prophétique, nous devons avoir la compréhension des termes enchantelements et idolâtrie, du point de vue prophétique. Lisons dans 1 Samuel 15, 22 et 23: "*Samuel dit: L'Eternel trouve-t-il du plaisir dans les holocaustes et les sacrifices comme dans l'obéissance à la voix de l'Eternel? Voici, l'obéissance vaut mieux que les sacrifices, et l'observation de sa parole vaut mieux que la graisse des béliers. Car la désobéissance est aussi coupable que la divination, et la résistance ne l'est pas moins que l'idolâtrie...*". Chacun de nous se sentirait offensé si on lui demandait s'il ne serait pas coupable de péché d'enchantelements ou d'idolâtrie. Il est entre autres aussi question du fait que les meurtriers se trouveront dehors. Cette déclaration nous transperce les os, et cependant nous ne nous sentons pas concernés, car nous pensons aux incrédules qui sont des meurtriers. Toutefois, l'Écriture ne dit-Elle pas: "**Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun**

meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui" (1 Jean 3, 15). **Beaucoup ont le visage abattu comme Caïn, et c'est pourquoi nous devons veiller, nous tous qui avons reçu la vie éternelle, qu'aucune haine, aucune envie ou jalousie ne nous saisisse, qu'aucune racine d'amertume n'apparaisse, car en elle se cache un poison mortel. Peut-être suffit-il de désirer la mort de quelqu'un pour que soit justifié ce passage biblique.** Que Dieu nous aide tous, et qu'Il nous fasse grâce!" (Lettre circulaire 22 — Juillet 1980).

" **La désobéissance est pareille au péché de divination. Il ne s'agit pas ici d'opprimer qui que ce soit, mais bien de faire triompher le droit de Dieu et de faire en sorte que toutes choses soient ramenées à leur juste place. Celui qui n'est pas prêt à entreprendre un changement de cap pour revenir à ce qui est biblique n'aura pas part à la dernière visitation Divine**"(Lettre circulaire 31 — Janvier 1985)

"... **Sans en être conscients, les gens tombent sous un "ensorcellement" et ne peuvent être libérés qu'après l'avoir reconnu et qu'ils aient demandé que l'on prie pour eux**"(Lettre circulaire 33 — Janvier 1987).

" Dans les Saintes Ecritures l'obéissance du Fils de Dieu est opposée à la désobéissance d'Adam. **La grâce fait cesser la désobéissance, mais à son tour la désobéissance peut aussi faire cesser la grâce. Nous avons reçu la grâce pour devenir des enfants de Dieu obéissants.** Aujourd'hui encore cette parole de 1 Samuel 15, 22b et 23 est valable: *"Voici écouter (l'obéissance) est meilleur que sacrifice, prêter l'oreille, meilleur que la graisse des béliers; car la rébellion est comme le péché de divination, et l'obstination est comme le péché de divination..."*(Lettre circulaire 45 — Janvier 1996).

Le diacre frère **JOYCE MASSAMBA BISABU** totalement impliquée dans toute cette méchante complicité, a pu de bon gré disposé le trésor de l'Église en faveur du jeune homme sous la bénédiction des frères **Kalombo** et **Omatuku** au détriment d'Agnès qui ,fallait-il qu'elle insiste infatigablement auprès de **Joyce** pour même acheter un balai de 1000 Francs (1\$) qu'elle fut toujours envoyée voire ailleurs dans son petit salaire trivial pour en faire les dépenses. Chacun pouvait simplement en faire le constat en comparant au premier abord les qualités d'entretien qui existaient entre les latrines des hommes qui étaient entretenues par Gloire et celle des soeurs qui l'étaient par Agnès.

Je suis personnellement témoin de la manière dont **Joyce** est malignement utilisé par le méchant pour accentuer une plus préoccupante privation à Agnès, rendant ainsi fastidieux ses services, qu'elle n'obtienne de ses demandes bien qu'étant des plus faibles coûts, qu'après maintes instances parfois qui se soldent en de petites disputes, et plus qu'à chaque fois se chante ce slogan qui n'a cessé d'être

exprimé de la bouche du frère **Jean-Pierre Kalombo**, selon lequel " l'église n'a pas d'argent... Il n'y a rien dans la caisse..." , contrairement au jeune homme qui obtient toutes choses, qu'importe que cela soit coûteux, à la manière d'un prince.

La situation prévalait toujours de plus en plus dans le mal quant à la manière de se comporter du jeune homme à l'égard des proches de sa mère, au point qu'il arrivait à faire des déclarations contre le pardon et la rédemption, et affreusement outrageuses, surtout à l'égard de la soeur Agnès qui est la propre soeur de sa mère, jusqu'à prononcer en notre face des outrages sur le père même de sa propre mère, en proférant des paroles telles que **"s'il faut qu'il n'y ait pas de paix entre nous pour me venger, qu'il en soit ainsi..."**, **"je ne suis pas de votre sang, ni de votre famille, moi je suis du sang des Bakongo...(c'est-à-dire du sang de la lignée de son père, méprisant et rejetant ainsi sa propre mère par cette déclaration)"**, **"...je ne suis pas comme votre père..."**, **"...d'ailleurs les responsables de l'église agissent en ma faveur à votre détriment, ne voyez-vous pas qu'ils ne s'inquiètent même pas de vous lorsqu'ils vous chassent, mais qu'au contraire ils prennent soin de moi..."**, **" ...à présent la guerre entre moi et toi (c'est-à-dire Agnès) ne finira jamais..."**, **" vous allez quitter d'ici et me laisser..."**, **"...vous viendrez vous agenouiller devant moi..."**, et bien d'autres outrages et absurdités qu'il prononce, et que les conducteurs n'ont jamais rien fait conformément à l'Écriture pour arrêter ses délires, seulement parce qu'ils veulent le conserver à cause des profits charnels qu'ils en soutirent et par lesquels ils se sont laissés ensorcellés, qu'ils en arrivent à briser sciemment les principes de l'Écriture pour donner raison au démon qui repose dans l'âme du jeune homme. Il n'y a que nous, famille à laquelle appartient le jeune homme et qui en plus en jugeant par le moyen de la Parole, pouvons bien connaître l'identité du démon qui tourmente son âme et qui a totalement possédé les responsables de telle sorte que ceux-ci ne peuvent même plus savoir où en sont-ils, encore moins distinguer la volonté de Dieu et celle de l'homme, ainsi que la nature purement diabolique qui les revêt d'une haine incontrôlée, les aveugle et les entraîne à des actes de méchanceté sans précédent.

La maison de Dieu subissait les profanations les plus morbides par des querelles, des tensions, de l'inimitié la plus cruelle et la non-communication absolue entre les ministres et le croyant principalement pour qui ils devraient être le modèle de Christ, entre tous les membres de ma famille et **GLOIRE NKASHAMA**, et cela à cause de la lâcheté et indifférence des responsables en faveur du jeune homme qui est le plus estimé et protégé par les responsables, et qui de ce fait témoigne par sa vie qu'il n'a en principe jamais fait une seule expérience du salut avec Le Seigneur.

Et les responsables n'en étaient inquiétés même pas le moins possible, mais plutôt encourageaient le mal. Quant au frère **Jean-Pierre Kalombo**, la plupart

des temps qu'il passe à l'Église, très peu ou presque inexistant sont consacrés à une méditation de la Parole moins encore à une consécration à la prière, que la majeure partie est gaspillée dans de futiles bavardages avec son collaborateur et certains croyants visiteurs éventuels sur la politique, les affaires de conflits existants entre eux et certains ministres ou croyants, sur des sujets scientifiques ainsi qu'autres passe-temps tel que le fait de surfer sur les réseaux sociaux, et tout ce qui est susceptible à la distraction. En se comportant de cette manière en tant qu'homme de Dieu, il sera pratiquement impossible que l'on expérimente les progrès sur le plan spirituel, et faire que les autres bénéficient du don du ministère que l'on aurait reçu du Seigneur, selon qu'il est dit ce qui suit: ***"Que personne ne méprise ta jeunesse ; mais sois le modèle des fidèles, en parole, en conduite, en charité, en foi, en pureté. Jusqu'à ce que je vienne, applique-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement. Ne néglige point le don qui est en toi, qui t'a été donné par prophétie, avec l'imposition des mains de l'assemblée des anciens. Pense à ces choses, et sois-en toujours occupé, afin que tes progrès soient évidents à tous. Prends garde à toi et à l'enseignement ; persévère dans ces choses ; car en faisant cela tu sauveras et toi-même et ceux qui t'écoutent"*** (1 Tim. 4:12-16).

Ainsi, les conducteurs ne purent rien faire conformément aux principes bibliques pour arrêter ce mal et l'empêcher de se répandre sur toute l'Église. Ils se justifiaient cependant par une indue raison qu'ils avançaient, manifestant un manque de responsabilité, le fait que cela n'était qu'un conflit de famille qui ne les concernait pas, **cependant oublient-ils qu'ils s'y mêlaient malgré tout en encourageant de manière directe et indirecte le jeune homme dans ses extravagances.** Ne se rend-on pas compte à présent que cela se répercute sur l'église de telle sorte que celle-ci devra dès à présent souffrir d'un conflit de famille ou de celui d'un couple qui la ronge comme un cancer, par le fait que les responsables n'avaient rien fait pour arrêter la chose par l'application stricte des principes de la Parole? Dès à présent notre communauté en souffre, et ce sont les conducteurs qui doivent en porter la peine!

Citation:"... Tous ceux qui apprennent la chose sont plus ou moins entraînés. Par des conversations unilatérales sur une des personnes concernées, il se forme des partis, **ce qui finalement ne cause pas une déchirure entre les conjoints seulement, mais aussi dans les familles et dans l'Église.** Là où une racine d'amertume bourgeoine, beaucoup sont souillés et pour beaucoup la langue est enflammée par le feu de l'enfer. Satan a déjà détruit des églises de cette manière. Il ne tue pas seulement la réputation, mais aussi les âmes. Le croyant devrait savoir qu'il n'est pas destiné à bavarder sur les histoires de familles, mais bien à raconter les hauts faits accomplis par Dieu à leur égard, au lieu de répandre partout ce que le diable a fait. Un véritable témoignage à la gloire de Dieu ne commence jamais par: "As-tu déjà entendu que ...?". **Tous devraient considérer qu'en transmettant des**

calomnies ils se retranchent eux-mêmes du royaume de Dieu. La grâce à bon marché sur laquelle plusieurs se reposent n'existe pas; il n'existe que la grâce qui a coûté un grand prix. Le prix de rachat était le précieux Sang de l'Agneau de Dieu. David demandait: "Eternel! qui séjournera dans ta tente? qui demeurera en ta montagne sainte? Celui qui marche dans l'intégrité, et qui fait ce qui est juste, et qui parle la vérité de son cœur; qui ne médite pas de sa langue; qui ne fait pas de mal à son compagnon, et qui ne fait pas venir l'opprobre sur son prochain" (Ps. 15.1-3). Seul celui qui se laisse ici placer sous le jugement de la Parole, qui se laisse corriger et se soumet à l'ordre biblique, appartiendra à l'Eglise des premiers-nés. Celui qui méprise l'Eglise de Dieu et l'œuvre de Dieu est aveuglé par l'orgueil, et il est séduit. Tous les arguments que l'on pourra présenter pour tranquilliser sa propre conscience n'auront aucune valeur devant Dieu et devant le Tribunal suprême. La seule chose valable devant Lui est ce qu'Il a ordonné Lui-même et commandé. Celui qui se glorifie d'avoir retrouvé sa liberté, mais qui a laissé derrière lui le chagrin et la souffrance des cœurs, est aveuglé. **Peut-on agir en connaissance de cause contre la Parole de Dieu et se comporter comme étant tout particulièrement spirituel, en pensant appartenir à l'Eglise-Epouse? Non, et encore une fois non, cela ne marche pas auprès de Dieu! Nous avons à croire, à agir et à marcher comme le dit l'Ecriture"** (Le mariage: problème ancien).

" ALORS, SI VOUS ÊTES AU COURANT DE QUELQUE CHOSE QUI NE VA PAS DANS L'ÉGLISE, QUE CE SOIT UN INDIVIDU, OU UNE PERSONNE, OU QUOI QUE CE SOIT, VOUS ÊTES TENU DE FAIRE QUELQUE CHOSE ET AUREZ À RÉPONDRE DEVANT DIEU SI VOUS N'ÉCLAIRCISSEZ PAS LA CHOSE; VOUS, L'ÉGLISE. MAINTENANT, SOUVENEZ-VOUS EN, LA CHOSE NE REPOSE PAS SUR MES ÉPAULES, ELLE REPOSE SUR LES VÔTRES. ET TOUT CE QUI NE VA PAS DANS L'ÉGLISE, DIEU VOUS FERA RÉPONDRE DE CELA. C'EST AINSI QU'IL CONDUIT SON ÉGLISE. C'EST AINSI QU'IL EN EST DANS LA BIBLE. C'EST LÀ L'ORDRE DE LA BIBLE. C'EST LÀ LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉGLISE LOCALE..."(22.09.1957).

"... VOUS VOYEZ, AUSSI LONGTEMPS QU'UN FRÈRE EST SOUS CETTE PROTECTION DE L'ÉGLISE, LE SANG DE CHRIST LE PROTÈGE. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS N'ARRIVONS PAS À FAIRE MARCHER L'ÉGLISE COMME IL FAUT... ET SI VOUS, VOUS VOYEZ QU'IL Y A QUELQUE CHOSE, C'EST VOTRE DEVOIR DE VENIR VERS NOUS ET DE DIRE: «VOUS DEUX, VENEZ ICI, RÉCONCILIEZ-VOUS. NOUS ALLONS ARRANGER CE PROBLÈME. » ... Je dis : «Eh bien, pour commencer, si nous ne pouvons pas tomber d'accord, alors vous venez vers l'église, comme cela. » ...Et alors, **AUSSI LONGTEMPS QUE VOUS NE FAITES RIEN À CE SUJET, LE SANG DE JÉSUS-CHRIST**

**NOUS PROTÈGE CEPENDANT TOUS DEUX... MAIS ALORS, CE VIEUX
CANCER ENGENDRERA UN AUTRE CANCER, ET CE CANCER
ENGENDRERA UN AUTRE, JUSQU'À CE QUE FINALEMENT, L'ÉGLISE
ENTIÈRE EN TOMBERA MALADE.... VOS PÉCHÉS VOUS SÉPARENT.
ET DIEU VOUS EN TIENDRA POUR RESPONSABLES, FRÈRES!
Maintenant, mettez donc cette chose en ordre"(Sam 27.09.58).**

